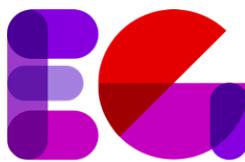


Égalité des genres dans les arts de la rue ? SORTONS LES CHIFFRES !

financements
programmations

2023 2024



égalité des genres
dans les arts de la rue

FÉDÉRATION DES
ARTS DE LA RUE
AUVERGNE
RHÔNE-ALPES

FÉDÉRATION DES
ARTS DE LA RUE
EN BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ



SOMMAIRE

p.2 La commission Égalité des genres

- Présentation de la commission
- Glossaire
- Objectifs du comptage

p.6 En finir avec l'argument du vivier

p.8 Le financement des équipes artistiques

- Les bourses à l'écriture (2023 et 2024)
- Aide nationale à la création - Arts de la Rue - DGCA (2023 et 2024)
- Répartition des subventions des DRAC attribuées aux compagnies Arts de la Rue (2023)
- Répartition des subventions des Conseils régionaux attribuées aux compagnies Arts de la Rue (2023)

p.24 La part des femmes dans les Centres Nationaux des Arts de la Rue et de l'Espace Public (CNAREP)

- Les femmes directrices de CNAREP
- Présence des femmes dans les programmations des festivals portés par les CNAREP en 2024

p.28 La part des femmes dans les festivals Arts de la Rue

- Présence des femmes dans les programmations des festivals en 2024
- Détail par région

p.32 Et maintenant ?

p.33 Note méthodologique

LA COMMISSION ÉGALITÉ DES GENRES

Présentation de la commission

Créée en 2019, la commission **Égalité des genres dans les arts de la rue** regroupe 7 fédérations régionales et la Fédération Nationale des arts de la rue.

Nous travaillons à comptabiliser et visibiliser les représentations de genre dans notre domaine. Nous agissons dans l'optique d'un féminisme intersectionnel et inclusif, qui prend en compte les différents types de discriminations qu'une personne peut subir.

Nous sommes une commission mixte, qui accueille des membres quelle que soit l'expression de leur genre ; nous cherchons à observer, à proposer des solutions, des pistes de réflexion et des outils. Nous accueillons avec entrain de nouvelles personnes et de nouvelles fédérations.

Nous voulons :

- Rendre visible la répartition des pouvoirs et mettre en lumière les inégalités (dans le fait d'être programmé-e, de jouer, de diriger) en fonction des genres ;
- Participer à la lutte contre les violences sexuelles et sexistes ;
- Valoriser les créations d'artistes femmes et en minorité de genre ;
- Influencer sur les politiques publiques et se faire entendre auprès des institutions et de la profession ;
- Agir sur les parcours professionnels, nous former, mettre en place de nouvelles pratiques ;
- Briser le plafond de verre.

Manières de faire :

- Nous réunissons des personnes qui s'investissent dans le Comité de pilotage (qui prend les décisions financières et stratégiques), des personnes qui participent plus ponctuellement, et des alliés-es.
- Nous fonctionnons par groupes de travail, formés selon les envies de chacun-e. En réunion et travail de groupe, nous faisons attention à la distribution de la parole et mettons en place un cadre non jugeant, de manière à ce que tout le monde puisse avoir l'occasion de s'exprimer.
- Nous utilisons le mode qui nous semble le plus approprié pour que la diversité des points de vue existe : consensus ou vote (à main levée ou secret), selon les sujets et besoins.
- Pour les questions d'ordre financier, chaque fédération régionale a une voix, quel que soit le nombre de ses adhérent-es qui participent à la commission.
- La liste des membres de la commission est publique. Toutefois, la teneur des discussions à l'intérieur de la commission est confidentielle. Les prises de position et prises de paroles sont faites au nom de la commission. Des membres de la commission peuvent être missionnés-es pour porter la parole de la commission.
- Nos réunions se tiennent en mixité, avec le plus de membres possible, et les décisions qui sont prises en réunion le sont au nom de la commission.

Glossaire

Féminisme : Le féminisme est un ensemble de mouvements, d'idées politiques et d'actions militantes, qui vise à promouvoir l'égalité et l'équité entre les femmes et les hommes, dans tous les domaines. Le féminisme dont nous nous revendiquons cherche à dépasser la binarité de genre.

Genre : Le genre renvoie aux rôles, aux comportements, aux expressions et aux identités construits par la société et les individus, dans une polarité allant du féminin, au masculin, influant sur les manières d'agir et la répartition des ressources et des pouvoirs. L'identité et l'expression de genre ne sont ni binaires, ni statiques.

Inclusivité : L'acte de promouvoir, de favoriser et de défendre l'intégration de chacun et chacune, sans discrimination.

Intersectionnalité : Désigne la situation de personnes subissant simultanément plusieurs formes de stratification, domination ou de discrimination dans une société. (Kimberlé Williams Krenshaw)

Patriarcat : Formation d'organisation sociale et juridique fondée sur la détention de l'autorité par les hommes, à l'exclusion explicite des femmes. (Pierre Bonte et Michel Izard)

La commission se fixe 6 axes de travail :

- 1** Faire un état des lieux qualitatif et chiffré : s'observer, se compter.
- 2** Influencer et se faire entendre pour plus d'équité : pédagogie et lobbying auprès de l'État, des collectivités, des organisations sociales et structures organisant la profession.
- 3** Sensibiliser et communiquer : publier chiffres et rapports, campagnes sur les réseaux sociaux, être présent·es aux rencontres professionnelles, mutualiser nos approches entre réseaux.
- 4** Mettre en place une veille sur les questions de harcèlement sexiste et sexuel dans nos métiers.
- 5** Militer et agir auprès des professionnel·les comme des publics : actions sur les festivals Arts de la Rue et temps forts des fédérations.
- 6** Se former : se donner des outils concrets et augmenter les compétences pour lutter contre le harcèlement sexiste et sexuel et pour permettre aux femmes de briser le plafond de verre.

Objectifs du comptage

Les deux premiers rapports sur la place des femmes dans le milieu des arts et de la culture, réalisés par Reine Prat en 2006¹ et en 2009² pour le ministère de la Culture, ont permis d'objectiver la réalité des inégalités dans le secteur culturel.

Depuis 2013, le ministère de la Culture, à travers le Département des Études, de la Prospective et des Statistiques (DEPS), est également chargé de produire des données.

En 2018, le Haut Conseil à l'Égalité entre les Femmes et les Hommes publie l'enquête «Inégalités entre les femmes et les hommes dans les arts et la culture – Acte II»³.

En 2025, le ministère de la Culture met en place un nouveau plan contre les violences et harcèlement sexistes et sexuels dans la culture (2025-2027)⁴. Ce nouveau plan, qui fait suite à celui déjà mis en place dans le spectacle vivant depuis 2021, s'articule autour de quatre axes :

- Prévenir et former plus massivement ;
- Mieux repérer et signaler les faits de harcèlements et de violences ;
- Agir et prendre des mesures rapidement ;
- Renforcer l'accompagnement des victimes.

Il s'étend à d'autres secteurs tels que la presse, l'archéologie préventive et les musées.

De la même manière, après une première feuille de route Égalité (années 2020-2022)⁵, les axes de travail 2023-2027 du ministère ont été mis à jour et publiés le 1er décembre 2023⁶. Quatre axes sont donnés :

- Promouvoir un égal accès aux responsabilités et opportunités professionnelles ainsi qu'aux financements ;
- Poursuivre la lutte contre les violences et le harcèlement à caractère sexuel et sexiste dans la culture ;
- Instaurer une culture de l'égalité dans l'ensemble du secteur culturel ;
- Améliorer la place des femmes dans les programmations et les contenus artistiques et culturels.

Enfin, l'Observatoire 2025 de l'égalité entre femmes et hommes dans la culture et la communication⁷ présente une progression de la part des femmes à la direction de structures subventionnées (+9 points) entre 2018 et 2025. En 2025, elles sont ainsi 40% à diriger une structure subventionnée (hors direction musicale des orchestres).

Néanmoins, elles restent très minoritaires à la direction* des 100 premières entreprises culturelles** : 12% en 2025. Ce chiffre est en baisse depuis 2021, où elles n'étaient déjà que 16%.

De la même façon, entre 2018 et 2023, l'attribution d'aides à la création artistique par le ministère de la Culture (théâtre et arts associés) augmente de 4 points en direction des femmes... mais seulement 40% des aides déconcentrées sont attribuées à des femmes.

**Présidence de conseil d'administration ou de conseil de surveillance, direction générale, gérance.*

***Livre et presse, audiovisuel, publication, spectacle vivant, jeux vidéo, arts, musique, photographie, architecture.*

Ce même rapport indique que "les conditions de travail entre métiers à prédominance féminine et masculine ne sont pas valorisés de la même façon", et qu'il y a "un phénomène d'invisibilité de la pénibilité et de l'expertise des métiers féminins".

Consciente de ces inégalités et de la lente progression, malgré l'adoption de la loi pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes (2014) et les diverses mesures prises par l'État pour lutter contre les VSS, la commission Égalité des genres dans les arts de la rue souhaite contribuer à ces analyses en créant ses propres données. Celles-ci permettent d'étudier la part des femmes dans le secteur des arts de la rue et de contribuer à la veille statistique.

Les trois précédentes enquêtes publiées par la commission (données 2019⁸, données 2021⁹ et données 2023¹⁰) ont permis de tirer plusieurs constats :

- La majorité des aides est attribuée à des compagnies dirigées par des hommes et/ou les montants de subvention qui leur sont attribués sont supérieurs ;
- Les compagnies dirigées par des femmes perçoivent toujours de moindres subventions que celles dirigées par des hommes, ou de manière paritaire, ou de manière collective ;
- Les compagnies d'arts de la rue restent majoritairement dirigées par des hommes, mais de plus en plus de compagnies sont dirigées de manière collective, et sont soutenues par les institutions*** ;
- Les spectacles portés par des femmes représentent en moyenne 24% des programmations en festival.

***Si cette horizontalité est souhaitable dans la perspective d'un modèle plus juste, où le pouvoir serait mieux réparti, cette forme de direction artistique a néanmoins le défaut de gommer les inégalités de genres, et d'invisibiliser les femmes présentes au sein de collectifs et collectives artistiques.

Notes : la commission a créé sa propre méthodologie et outils de comptage, à retrouver à la fin du rapport.

Nous avons conscience que les catégories « hommes » et « femmes » créent une binarité qui ne rend pas justice à la complexité des questions de genre. Nous travaillons à faire évoluer nos méthodes de comptage et de catégorisation de façon à mieux refléter la réalité, et à avoir une analyse plus précise.

(1) Rapport d'étape n° 1 : pour l'égal accès des femmes et des hommes aux postes de responsabilité, aux lieux de décision, à la maîtrise de la représentation / ministère de la Culture et de la communication, [établi par] Reine Prat. - 2006.

(2) Arts du spectacle : pour l'égal accès des femmes et des hommes aux postes de responsabilités N°2 : « de l'interdit à l'empêchement »

(3) Inégalités entre les femmes et les hommes dans les Arts et la Culture - Acte II : Après 10 ans de constats, le temps de l'action

(4) Plan contre les violences et le harcèlement sexistes et sexuels dans la culture (2025-2027)

(5) Feuille de route égalité 2020-2022

(6) Égalité : axes de travail 2023-2027 du ministère de la Culture

(7) Observatoire 2025 de l'égalité entre femmes et hommes dans la culture et la communication : Rapport 2025 sur l'état du sexisme en France - À l'heure de la polarisation

(8) Enquête sur l'Égalité Femmes-Hommes dans les arts de la rue, données 2019

(9) Enquête sur l'Égalité Femmes-Hommes dans les arts de la rue, données 2021

(10) Enquête sur l'Égalité Femmes-Hommes dans les arts de la rue, données 2023

EN FINIR AVEC L'ARGUMENT DU VIVIER

En 2021, sur 620 compagnies comptées, la moitié était dirigée par des hommes, un quart par des femmes, et respectivement 13% par des collectifs et des équipes paritaires.

En comparant ces chiffres à ceux des programmations en festival, nous serions tenté-es de penser que les programmations reflètent “justement” cette répartition : dans les festivals comptés, on trouve en moyenne 50% de spectacles portés par des hommes, 24% par des femmes, et le reste par des collectifs ou des directions paritaires.

Cela validerait en quelque sorte l'argument du vivier, qui consiste pour les programmeur·rices à arguer que malgré leurs efforts pour programmer plus de femmes, “il y en a moins, c'est comme ça”.

Mais cela reviendrait à considérer que cette inégale répartition serait “naturelle”, et à ignorer les mécanismes qui aboutissent à l'évaporation des femmes des métiers artistiques^{11,12}. Les facteurs sont nombreux pour expliquer cette disparition progressive des femmes de notre secteur : les violences sexistes et sexuelles et la menace qui pèse sur celles qui décident de parler, la vie de famille toujours plus largement supportée par les femmes, le syndrome de l'imposteur...

Ainsi, seule une politique volontariste en faveur d'une meilleure représentation des femmes peut aboutir à un milieu professionnel plus égalitaire. Pour citer Reine Prat dans l'ouvrage publié par le collectif MeTooThéâtre :

« (...) sans attendre que les pouvoirs publics dégagent les sommes nécessaires à combler les écarts de financements entre les femmes et les hommes, nous suggérons que les budgets, espaces et outils de travail existants soient d'ores et déjà partagés de manière égale, par tous moyens que des artistes, créateurs et créatrices, pourront facilement imaginer.

Aussi, connaissant les dangers d'une exigence de parité qui conduirait à pénaliser les structures dont la programmation compterait soudain plus de femmes que d'hommes – ainsi qu'il est arrivé à la Mairie de Paris, « mise à l'amende pour avoir nommé trop de directrices »¹³ – nous en appelons à la mise en œuvre dès la saison prochaine d'une parité *réparatrice*. Il s'agit que « le comptage des programmations des spectacles imaginés et créés par des femmes (en rapport à ceux créés et imaginés par des hommes) dans le réseau des scènes publiques, réalisé sur la base de la saison 2019-2020 » soit étendu, rapidement – que des moyens soient dégagés pour le faire –, aux quinze dernières années (c'est-à-dire à partir du moment où les inégalités ont été révélées par un premier rapport ministériel « Pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans les arts du spectacle ») et que l'exigence de parité soit respectée sur une période de trente ans à compter de ce point d'origine. En 2037, nous aviserons ce qu'il conviendra de faire.

Soyons en alerte avant que la parité ne devienne un nouveau piège dans lequel nous enfermer, l'ultime moyen de sauver le système tel qu'il est, un système qui ne nous convient pas, avec ses pyramides, ses palais, ses forteresses. Ainsi, multiplions dès à présent les candidatures collectives à la tête des institutions. Imaginons la puissance de transformation d'une telle démarche.

Nous ne nous contenterons plus des miettes que nous laissent l'organisation actuelle du secteur, les textes qu'on nous impose, les fonctions et les rôles où on nous cantonne. Nous voulons tout, tout de suite, disposer de tous les moyens, exercer toutes les fonctions, accéder à tous les rôles. » *“J'ai fait un rêve”, Reine Prat. Publié dans #MeTooThéâtre (2022).*

En ce sens, nous saluons les dispositifs d'aide à l'écriture (qui soutiennent majoritairement des créations portées par des femmes, et ce depuis plusieurs années) et l'aide nationale à la création pour les arts de la rue de 2024.

(11) Raphaëlle Doyon, *Les trajectoires professionnelles des artistes femmes en art dramatique*

(12) Rapport Haut Conseil Égalité : (2018), page 59 : Elles sont moins aidées, ce qui aggrave le manque de moyens et contribue à l'« évaporation » des femmes, telle que décrite par Raphaëlle DOYON, dans l'étude « Les trajectoires professionnelles des artistes femmes en art dramatique ». Elle constate notamment que les femmes metteuses en scène, autrices, dramaturges ou comédiennes disparaissent petit à petit, ne réussissant pas leur entrée dans le métier ou se reconvertissant plus facilement. L'exemple des comédiennes est assez révélateur : lorsque les dispositifs d'insertion professionnelle des écoles prennent fin, on observe une disparition croissante des femmes : elles ont alors moins de projets, moins de rôles et moins de réseaux que les hommes.

(13) “La Ville de Paris mise à l'amende pour avoir nommé trop de directrices”, *Le Monde*, 10-12 décembre 2020. L'amende a finalement été annulée, annonce faite par le ministère de la Fonction publique le 17 janvier 2021.

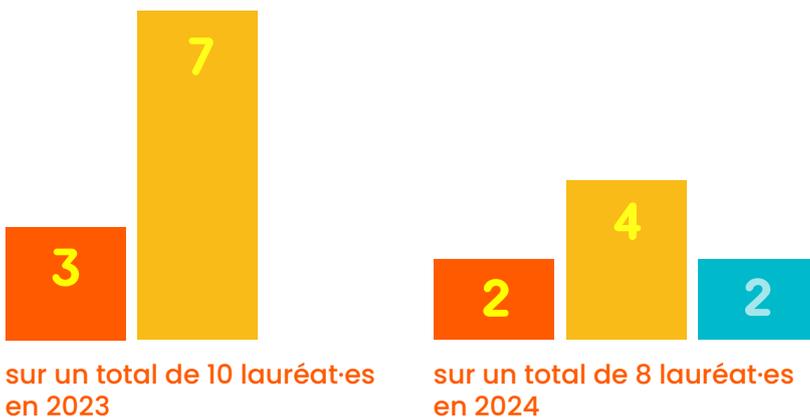
LE FINANCEMENT DES ÉQUIPES ARTISTIQUES

Les bourses à l'écriture (2023 et 2024)

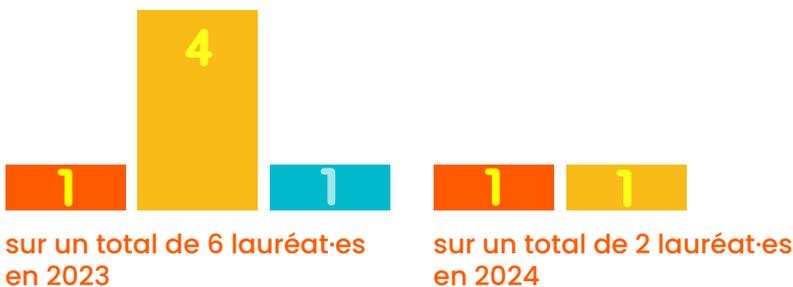
Bourse Beaumarchais - Aide à l'écriture Espace Public



SACD - Écrire pour la rue



SACD - Auteurs d'espaces



Tendances générales

Entre 2023 et 2024, nous constatons un recul du nombre global d'auteur-ices soutenu-es par les 3 bourses à l'écriture.

Concernant les deux bourses SACD, on observe également une baisse du nombre d'auteurs soutenus, ces deux baisses ayant eu lieu au profit d'auteur-ices et de binômes paritaires. Toujours pour les bourses SACD, on constate par ailleurs une baisse significative du nombre global de lauréat-es.

A contrario, la bourse Beaumarchais passe d'une sélection de lauréates 100% féminine en 2023 à une sélection 50/50 en 2024 et ce pour le même nombre de lauréat-es.

Nb : Nous ne connaissons ni les montants octroyés, ni la répartition globale des candidat-es à ces dispositifs. Ceux-ci pouvant révéler des inégalités quand bien même la sélection des lauréat-es apparaît comme exemplaire.

la responsabilité artistique est assurée par :

Hommes Femmes À parité Collective

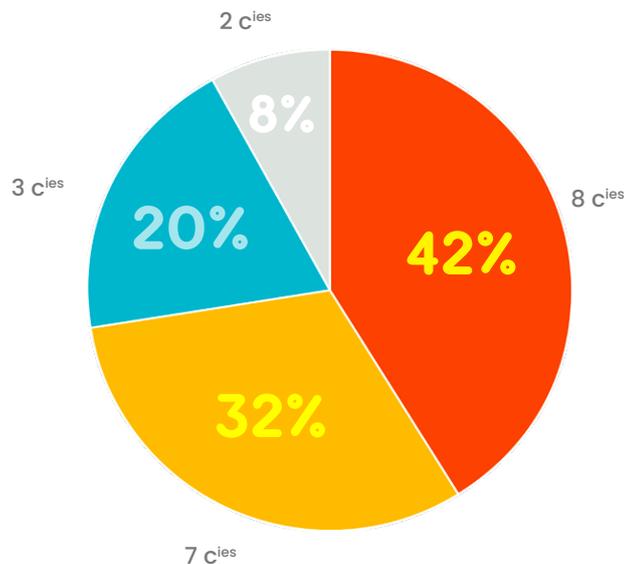
Aide nationale à la création – Arts de la Rue – DGCA (2023 et 2024)

Aide nationale à la création pour les arts de la rue (2023)

Sur un total de 20 compagnies soutenues

Sur **414 500 euros** :

- **7 compagnies** dirigées par une ou plusieurs femmes reçoivent 134 500€ (32% du montant global) soit 19 214€ en moyenne.
- **8 compagnies** dirigées par un ou plusieurs hommes reçoivent 165 000€ (42% du montant global) soit 20 500€ en moyenne.
- **3 compagnies** dirigées de manière paritaire reçoivent 82 000€ (20% du montant global) soit 27 333€ en moyenne.
- **2 compagnies** dirigées de manière collective reçoivent 34 000€ (8% du montant global) soit 17 000€ en moyenne.

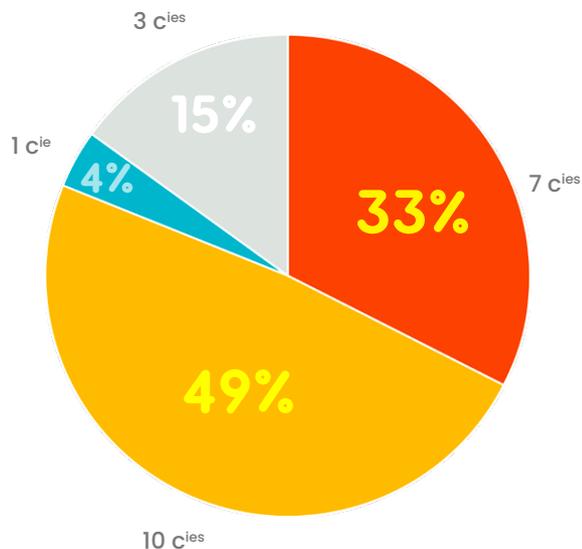


Aide nationale à la création pour les arts de la rue (2024)

Sur un total de 21 compagnies soutenues

Sur **378 000 euros** :

- **10 compagnies** dirigées par une ou plusieurs femmes reçoivent 189 000€ (49% du montant global) soit 18 400€ en moyenne.
- **7 compagnies** dirigées par un ou plusieurs hommes reçoivent 124 000€ (33% du montant global) soit 17 714€ en moyenne.
- **1 compagnie** dirigée de manière paritaire reçoit 15 000€ (4% du montant global).
- **3 compagnies** dirigées de manière collective reçoivent 55 000€ (15% du montant global) soit 18 333€ en moyenne.



Tendances générales

Une équipe artistique supplémentaire a été soutenue entre 2023 et 2024, mais le budget global a baissé de 36 500€. Les montants de subventions alloués sont donc automatiquement plus faibles, et plus particulièrement les montants moyens alloués aux équipes artistiques dirigées de manière paritaires.

la responsabilité artistique est assurée par :



Hommes



Femmes



À parité



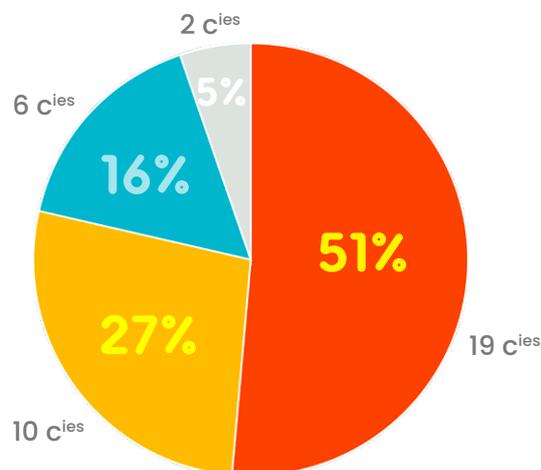
Collective

Répartition des subventions des DRAC attribuées aux compagnies Arts de la Rue (2023)

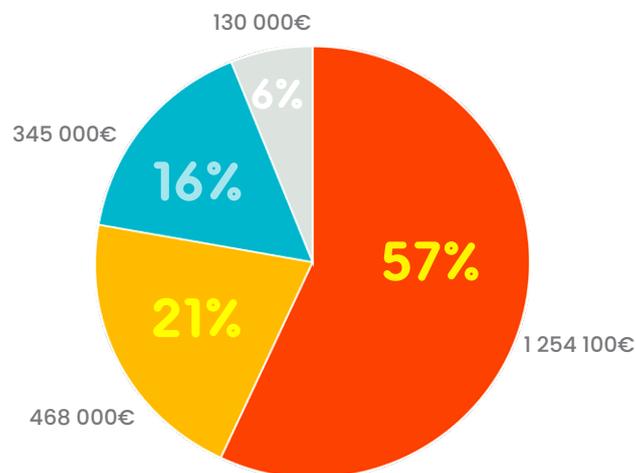
Conventionnements DRAC - répartition des montants attribués par les DRAC Auvergne-Rhône-Alpes, Bourgogne-Franche-Comté, Île-de-France, Nouvelle-Aquitaine et Occitanie*

sur un total de 37 compagnies conventionnées et 2 197 100€ attribués

Nombre de compagnies conventionnées DRAC dans ces 5 régions :



Répartition du total des subventions attribuées :



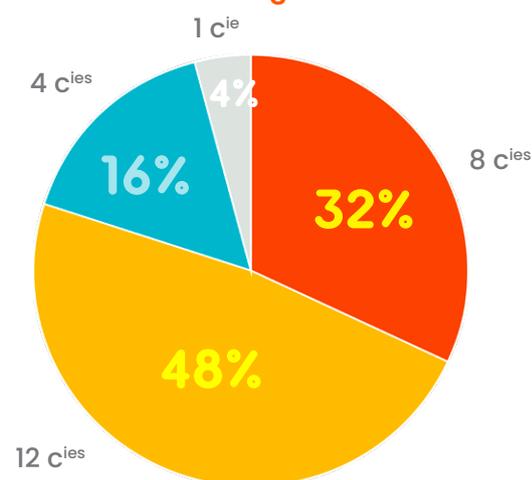
En moyenne, les compagnies conventionnées dirigées par des femmes perçoivent 46 800€ par an, tandis que les compagnies dirigées par les hommes perçoivent 66 005€, les compagnies paritaires 57 500€ et les collectifs 65 000€. La moyenne générale des montants attribués, toutes compagnies confondues, est en baisse par rapport à l'étude sur les données 2021.

* Aucune compagnie arts de la rue n'est conventionnée par la DRAC Hauts-de-France

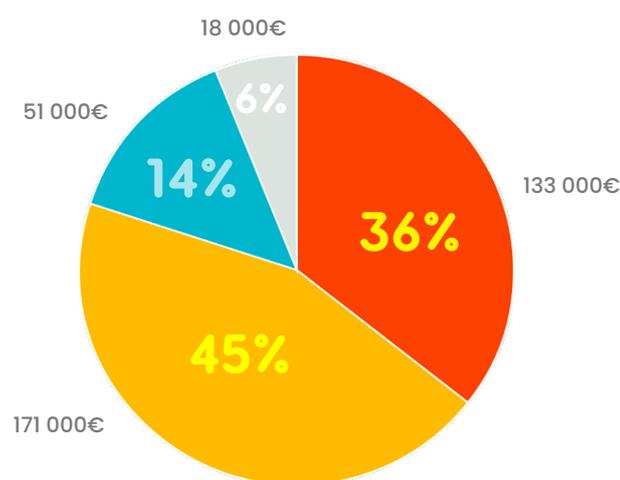
Aides à la création DRAC - répartition des montants attribués par les DRAC Auvergne-Rhône-Alpes, Hauts-de-France, Île-de-France, Nouvelle-Aquitaine et Occitanie*

Sur un total de 25 compagnies soutenues et 373 000€ attribués

Nombre de compagnies aidées à la création par la DRAC dans ces 5 régions :



Répartition du total des subventions attribuées :



En 2023, parmi les compagnies aidées au projet par les DRAC comptées, les compagnies dirigées par des femmes perçoivent en moyenne 14 250€ par an, les compagnies dirigées par les hommes 16 625€, les compagnies paritaires 3 643€ et le collectif reçoit 18 000€.

* Aucune compagnie arts de la rue n'est aidée au projet par la DRAC Bourgogne-Franche-Comté

la responsabilité artistique est assurée par :

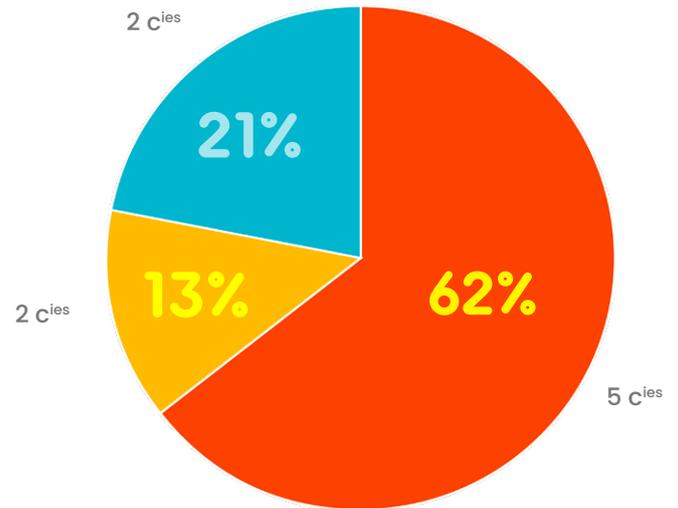


DRAC Auvergne-Rhône-Alpes : conventionnements

Sur un total de 9 compagnies conventionnées

Sur **560 000 euros** :

- **2 compagnies** dirigées par une ou plusieurs femmes reçoivent 75 000€ (13% du montant global) soit 37 500€ en moyenne.
- **5 compagnies** dirigées par un ou plusieurs hommes reçoivent 370 000€ (62% du montant global) soit 74 000€ en moyenne.
- **2 compagnies** dirigées de manière paritaire reçoivent 115 000€ (21% du montant global) soit 57 500€ en moyenne.

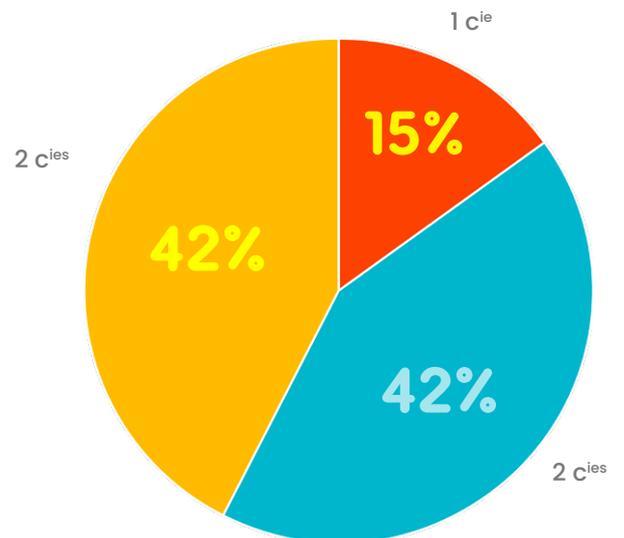


DRAC Auvergne-Rhône-Alpes : aides à la création

Sur un total de 5 compagnies soutenues

Sur **66 000 euros** :

- **2 compagnies** dirigées par une ou plusieurs femmes reçoivent 28 000€ (42% du montant global) soit 14 000€ en moyenne.
- **1 compagnie** dirigée par un ou plusieurs hommes reçoit 10 000€ (15% du montant global).
- **2 compagnies** dirigées de manière paritaire reçoivent 28 000€ (42% du montant global) soit 14 000€ en moyenne.



la responsabilité artistique est assurée par :



Hommes



Femmes



À parité



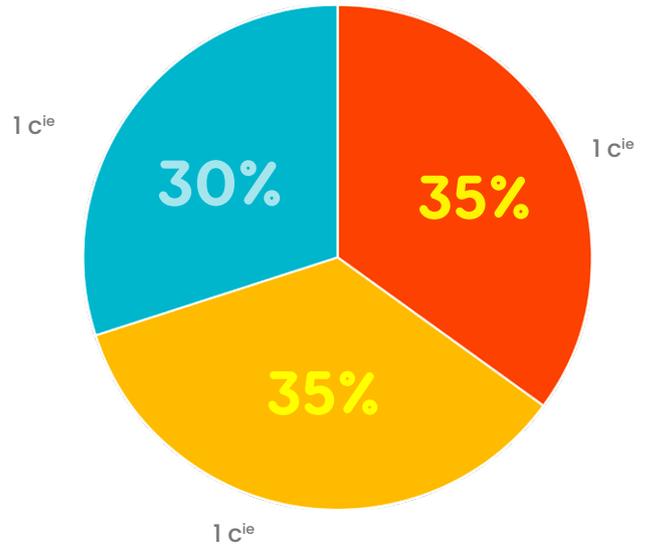
Collective

DRAC Bourgogne-Franche-Comté : conventionnements

Sur un total de 3 compagnies conventionnées

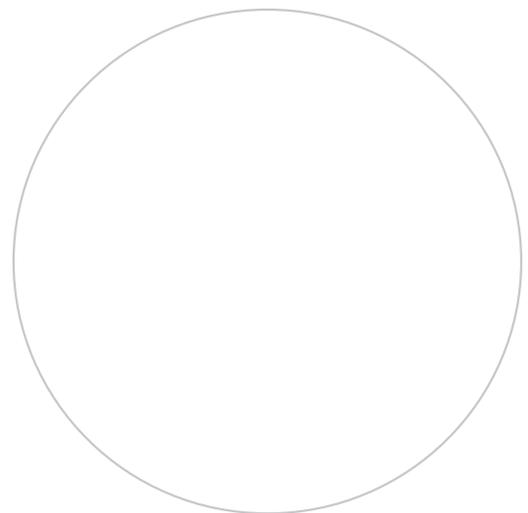
Sur 170 000 euros :

- 1 compagnie dirigée par une ou plusieurs femmes reçoit 60 000€ (35% du montant global).
- 1 compagnie dirigée par un ou plusieurs hommes reçoit 60 000€ (35% du montant global).
- 1 compagnie dirigée de manière paritaire reçoit 50 000€ (30% du montant global).



DRAC Bourgogne-Franche-Comté : aides à la création

En 2023, aucune compagnie arts de la rue ne reçoit d'aide à la création en Bourgogne-Franche-Comté.



la responsabilité artistique est assurée par :



Hommes



Femmes



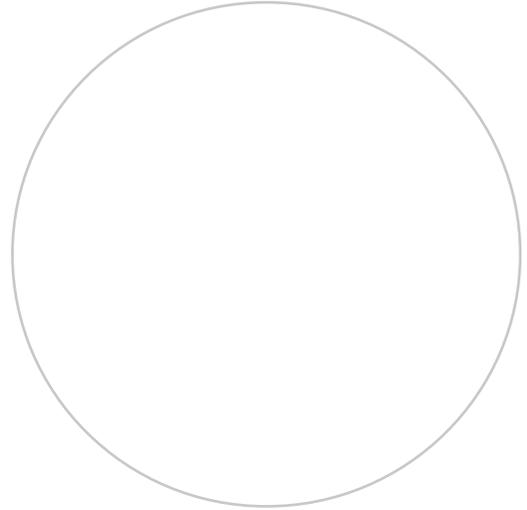
À parité



Collective

DRAC Hauts-de-France : conventionnement

En 2023, aucune compagnie arts de la rue n'est conventionnée dans les Hauts-de-France par la DRAC.



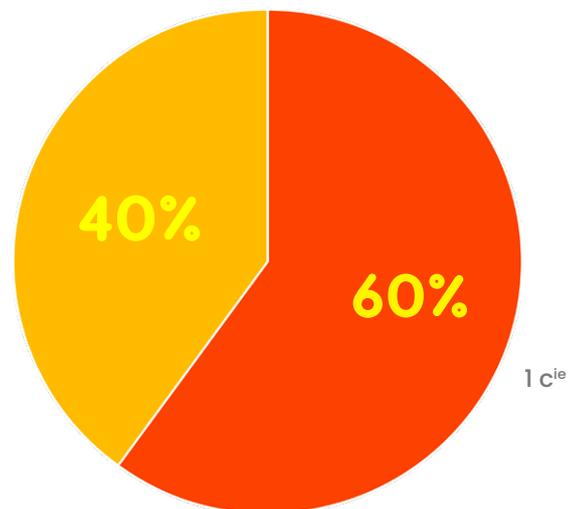
DRAC Hauts-de-France : aides à la création

Sur un total de 2 compagnies soutenues

Sur **25 000 euros** :

- **1 compagnie** par une ou plusieurs femmes reçoit 10 000€ (40% du montant global).
- **1 compagnie** dirigée par un ou plusieurs hommes reçoit 15 000€ (60% du montant global).

1 c^{ie}



1 c^{ie}

la responsabilité artistique est assurée par :



Hommes



Femmes



À parité



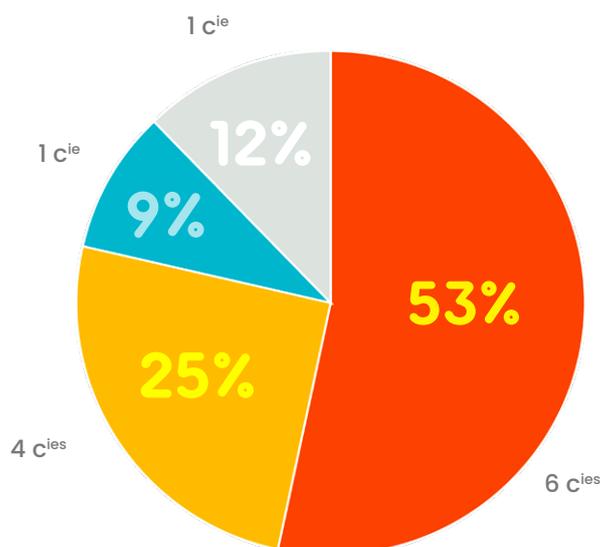
Collective

DRAC Île-de-France : conventionnements

Sur un total de 12 compagnies conventionnées

Sur **654 100 euros** :

- **4 compagnies** dirigées par une ou plusieurs femmes reçoivent 165 000€ (25% du montant global) soit 41 250€ en moyenne.
- **6 compagnies** dirigées par un ou plusieurs hommes reçoivent 349 100€ (53% du montant global) soit 58 183€ en moyenne.
- **1 compagnie** dirigée de manière paritaire reçoit 60 000€ (9% du montant global).
- **1 compagnie** dirigée de manière collective reçoit 80 000€ (12% du montant global).

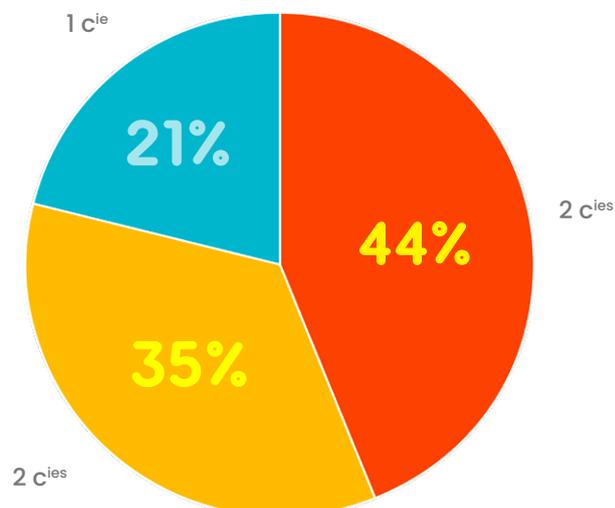


DRAC Île-de-France : aides à la création

Sur un total de 5 compagnies soutenues

Sur **63 000 euros** :

- **2 compagnies** dirigées par une ou plusieurs femmes reçoivent 22 000€ (35% du montant global) soit 11 000€ en moyenne.
- **2 compagnies** dirigées par un ou plusieurs hommes reçoivent 28 000€ (44% du montant global) soit 14 000€ en moyenne.
- **1 compagnie** dirigée de manière paritaire reçoit 13 000€ (21% du montant global).



la responsabilité artistique est assurée par :



Hommes



Femmes



À parité



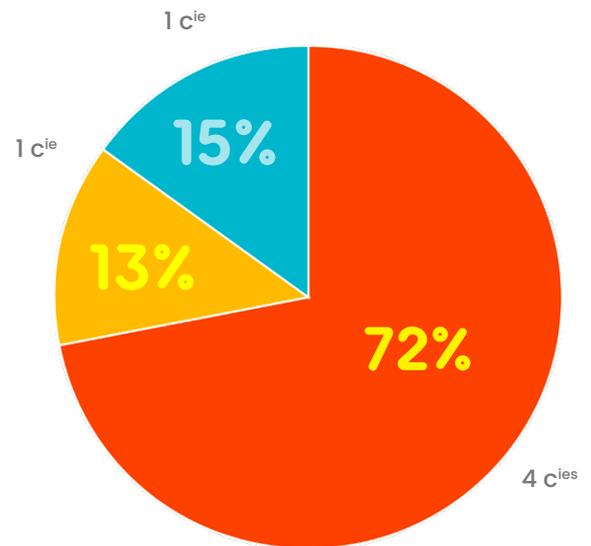
Collective

DRAC Nouvelle-Aquitaine : conventionnements

Sur un total de 6 compagnies conventionnées

Sur **460 000 euros** :

- **1 compagnie** dirigée par une ou plusieurs femmes reçoit 60 000€ (13% du montant global).
- **4 compagnies** dirigées par un ou plusieurs hommes reçoivent 330 000€ (72% du montant global) soit 82 500€ en moyenne.
- **1 compagnie** dirigée de manière paritaire reçoit 70 000€ (15% du montant global).

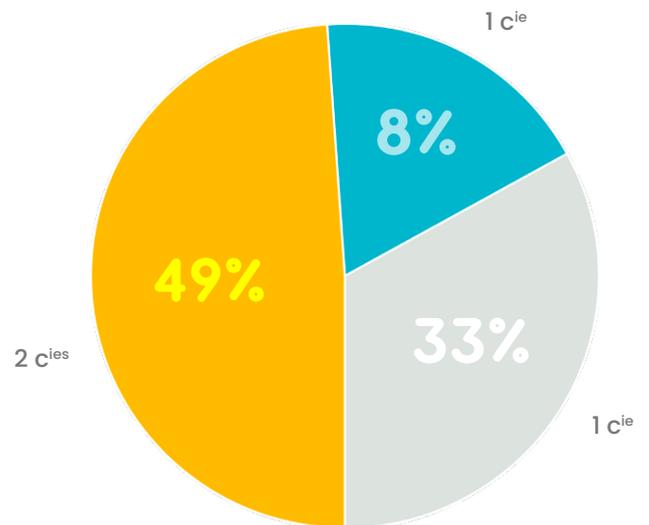


DRAC Nouvelle-Aquitaine : aides à la création

Sur un total de 4 compagnies soutenues

Sur **55 000 euros** :

- **2 compagnies** dirigées par une ou plusieurs femmes reçoivent 27 000€ (49% du montant global) soit 13 500€ en moyenne.
- **1 compagnie** dirigée de manière paritaire reçoit 10 000€ (8% du montant global).
- **1 compagnie** dirigée de manière collective reçoit 18 000€ (33% du montant global).



la responsabilité artistique est assurée par :



Hommes



Femmes



À parité



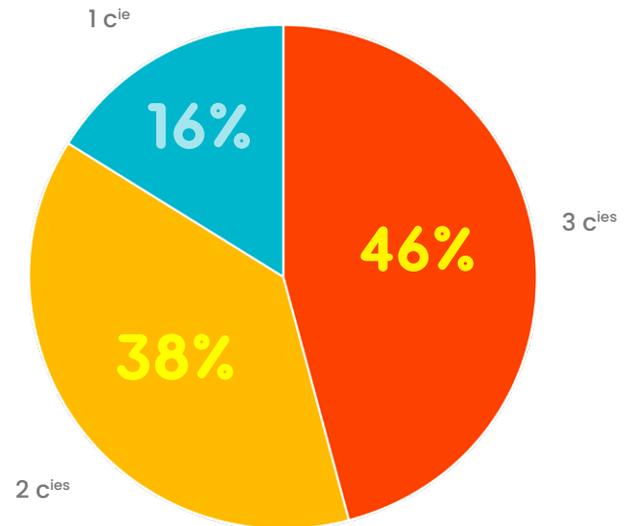
Collective

DRAC Occitanie : conventionnements

Sur un total de 6 compagnies conventionnées

Sur **315 000 euros** :

- **2 compagnies** dirigées par une ou plusieurs femmes reçoivent 120 000€ (38% du montant global) soit 60 000€ en moyenne.
- **3 compagnies** dirigées par un ou plusieurs hommes reçoivent 145 000€ (46% du montant global) soit 48 333€ en moyenne.
- **1 compagnie** dirigée de manière paritaire reçoit 50 000€ (16% du montant global).

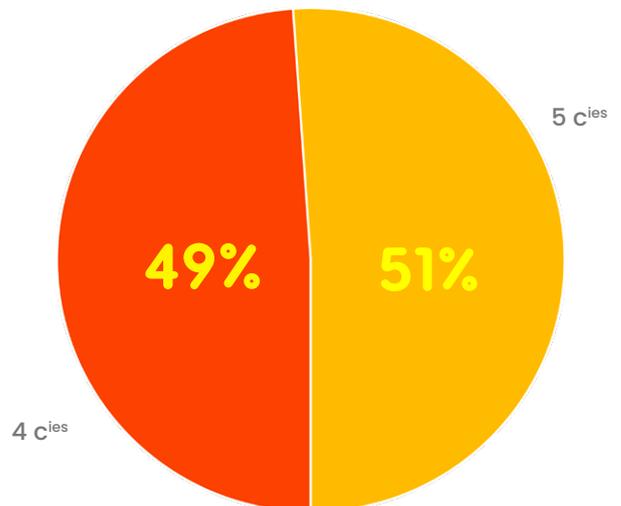


DRAC Occitanie : aides à la création

Sur un total de 9 compagnies soutenues

Sur **164 000 euros** :

- **5 compagnies** dirigées par une ou plusieurs femmes reçoivent 84 000€ (51% du montant global) soit 16 800€ en moyenne.
- **4 compagnies** dirigées par un ou plusieurs hommes reçoivent 80 000€ (49% du montant global) soit 20 000€ en moyenne.



la responsabilité artistique est assurée par :



Hommes



Femmes



À parité



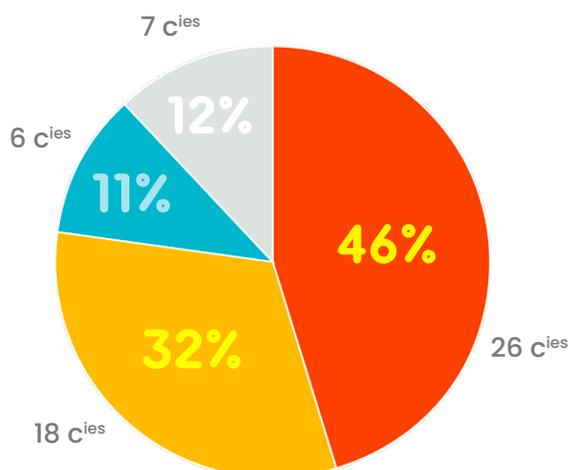
Collective

Répartition des subventions des Conseils régionaux attribuées aux compagnies Arts de la rue (2023)

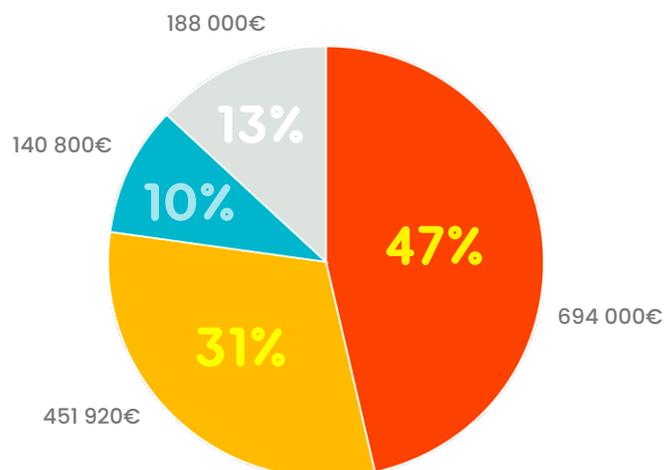
Conventionnements Conseils régionaux - répartition des montants attribués par les Conseils régionaux Auvergne-Rhône-Alpes, Bourgogne-Franche-Comté, Hauts-de-France, Île-de-France et Nouvelle-Aquitaine*

sur un total de 57 compagnies conventionnées et 1 474 720€ attribués

Nombre de compagnies conventionnées par les Conseils régionaux dans ces 5 régions :



Répartition du total des subventions attribuées :



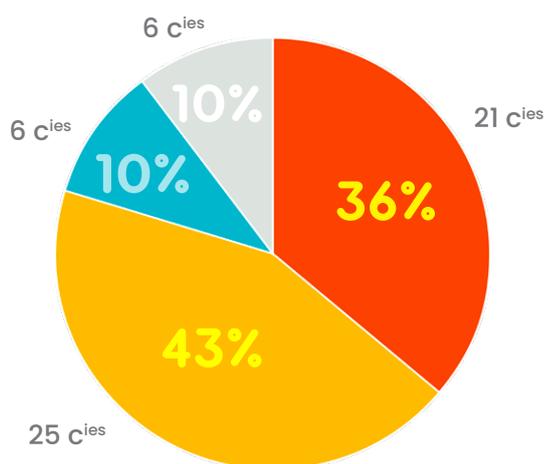
En moyenne, les compagnies conventionnées dirigées par des femmes perçoivent 25 107€ par an, tandis que les compagnies dirigées par les hommes perçoivent 26 692€, les compagnies paritaires 23 467€ et les collectifs 26 857€.

*Aucune compagnie arts de la rue n'est conventionnée par le Conseil régional d'Occitanie

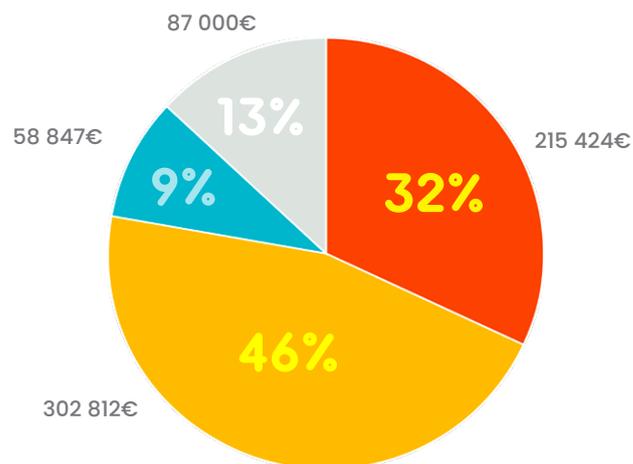
Aides aux projets Conseils régionaux

sur un total de 58 compagnies aidées au projet et 664 083€ attribués

Nombre de compagnies soutenues par les Conseils régionaux dans ces 6 régions :



Répartition du total des subventions attribuées :



En moyenne, les compagnies aidées au projet dirigées par des femmes perçoivent 12 122€ par an, tandis que les compagnies dirigées par les hommes perçoivent 10 258€, les compagnies paritaires 9 808€ et les collectifs 14 500€.

la responsabilité artistique est assurée par :



Hommes



Femmes



À parité



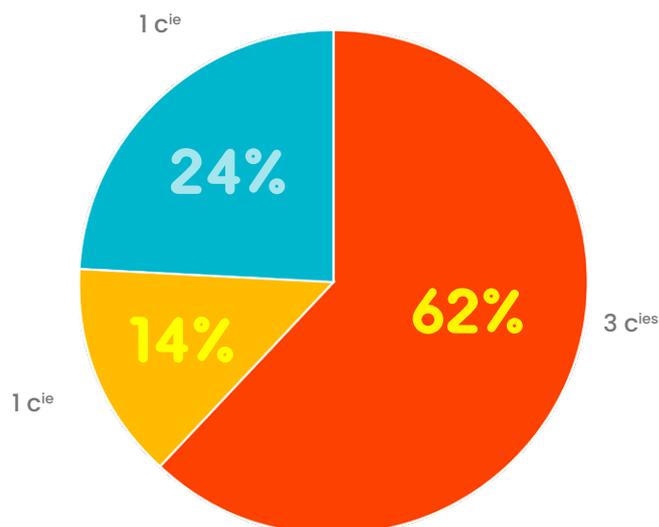
Collective

Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes : labellisations

Sur un total de 5 compagnies labellisées

Sur **145 000 euros** :

- **1 compagnie** dirigée par une ou plusieurs femmes reçoit 20 000€ (14% du montant global).
- **3 compagnies** dirigées par un ou plusieurs hommes reçoivent 90 000€ (62% du montant global) soit 30 000€ en moyenne.
- **1 compagnie** dirigée de manière paritaire reçoit 35 000€ (24% du montant global).

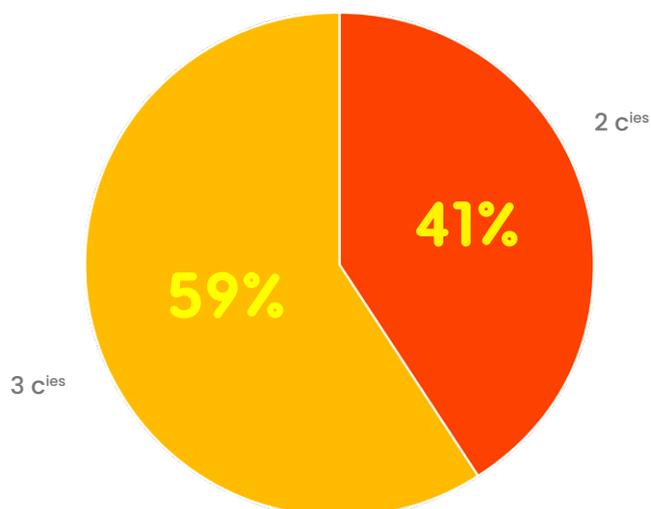


Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes : aides aux projets

Sur un total de 5 compagnies soutenues

Sur **32 000 euros** :

- **3 compagnies** dirigées par une ou plusieurs femmes reçoivent 19 000€ (59% du montant global) soit 6 333€ en moyenne.
- **2 compagnies** dirigées par un ou plusieurs hommes reçoivent 13 000€ (41% du montant global) soit 6 500€ en moyenne.



la responsabilité artistique est assurée par :



Hommes



Femmes



À parité



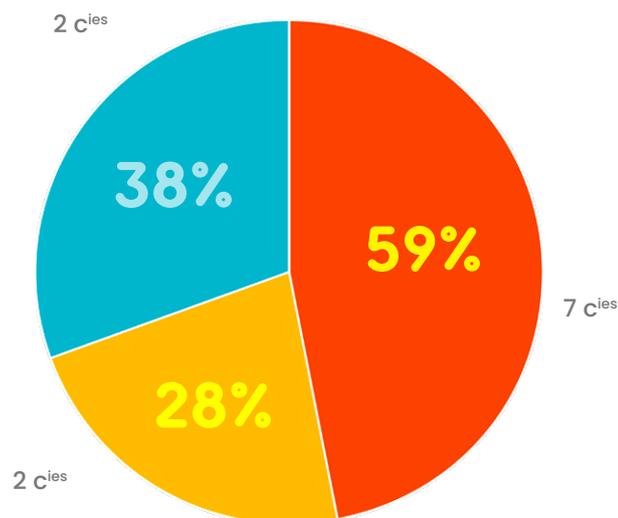
Collective

Conseil régional Bourgogne-Franche-Comté : conventionnements

Sur un total de 11 compagnies conventionnées

Sur **279 000 euros** :

- **2 compagnies** dirigées par une ou plusieurs femmes reçoivent 78 000€ (28% du montant global) soit 39 000€ en moyenne.
- **7 compagnies** dirigées par un ou plusieurs hommes reçoivent 166 000€ (59% du montant global) soit 23 714€ en moyenne.
- **2 compagnies** dirigées de manière paritaire reçoivent 20 800€ (38% du montant global) soit 17 500€ en moyenne.

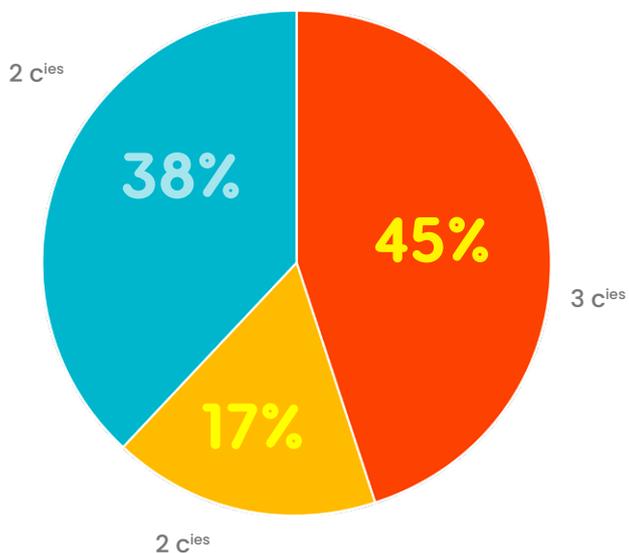


Conseil régional Bourgogne-Franche-Comté : aides aux projets

Sur un total de 7 compagnies soutenues

Sur **86 500 euros** :

- **2 compagnies** dirigées par une ou plusieurs femmes reçoivent 9 500€ (17% du montant global) soit 4 750€ en moyenne.
- **3 compagnies** dirigées par une ou plusieurs hommes reçoivent 24 800€ (45% du montant global) soit 8 267€ en moyenne.
- **2 compagnies** dirigées de manière paritaire reçoivent 20 800€ (38% du montant global) soit 10 400€ en moyenne.



la responsabilité artistique est assurée par :



Hommes



Femmes



À parité



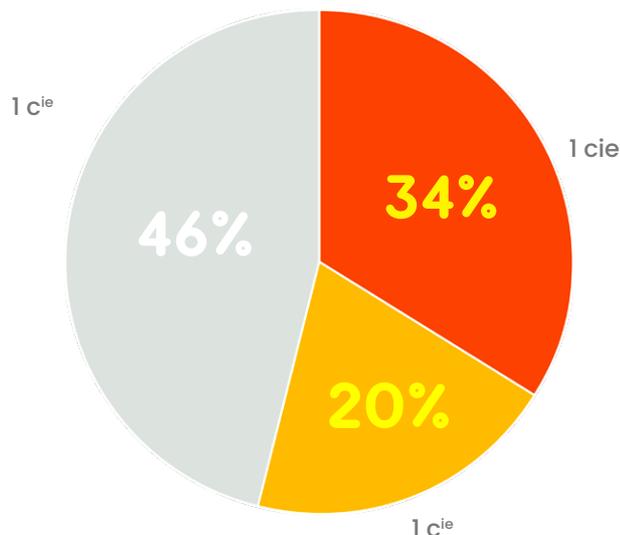
Collective

Conseil régional Hauts-de-France : conventionnements

Sur un total de 3 compagnies conventionnées

Sur 279 000 euros :

- 1 compagnie dirigée par une ou plusieurs femmes reçoit 18 000€ (20% du montant global).
- 1 compagnie dirigée par un ou plusieurs hommes reçoit 30 000€ (34% du montant global).
- 1 compagnie dirigée de manière collective reçoit 40 000€ (46% du montant global).

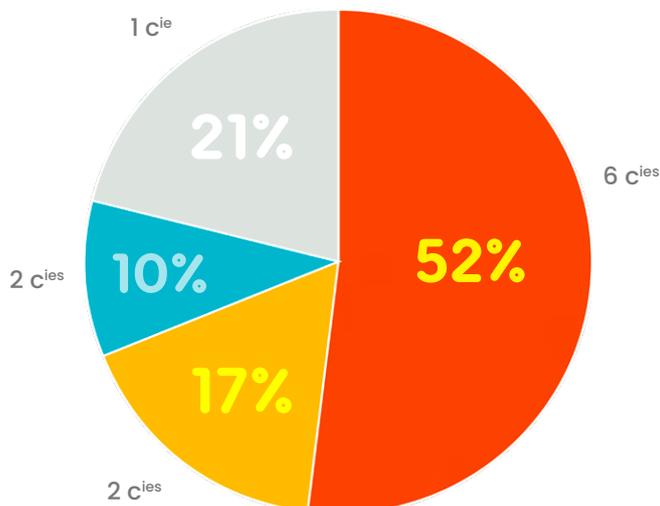


Conseil régional Hauts-de-France : aides aux projets

Sur un total de 11 compagnies soutenues

Sur 67 483 euros :

- 2 compagnies dirigées par une ou plusieurs femmes reçoivent 11 312€ (17% du montant global) soit 5 656€ en moyenne.
- 6 compagnies dirigées par un ou plusieurs hommes reçoivent 35 124€ (52% du montant global) soit 5 854€ en moyenne.
- 2 compagnies dirigées de manière paritaire reçoivent 7 047€ (10% du montant global) soit 3 524€ en moyenne.
- 1 compagnie dirigée de manière collective reçoit 14 000€ (21% du montant global).



la responsabilité artistique est assurée par :



Hommes



Femmes



À parité



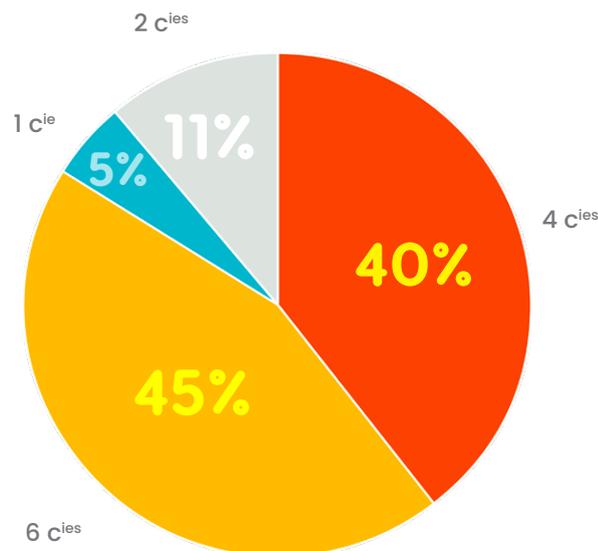
Collective

Conseil régional Île-de-France : conventionnements

Sur un total de 13 compagnies conventionnées (dans le cadre de la Permanence Artistique et Culturelle)

Sur **424 420 euros** :

- **6 compagnies** dirigées par une ou plusieurs femmes reçoivent 189 420€ (45% du montant global) soit 31 570€ en moyenne.
- **4 compagnies** dirigées par un ou plusieurs hommes reçoivent 170 000€ (40% du montant global) soit 42 500€ en moyenne.
- **1 compagnie** dirigée de manière paritaire reçoit 20 000€ (5% du montant global).
- **2 compagnies** dirigées de manière collective reçoivent 45 000€ (11% du montant global) soit 22 500€ en moyenne.

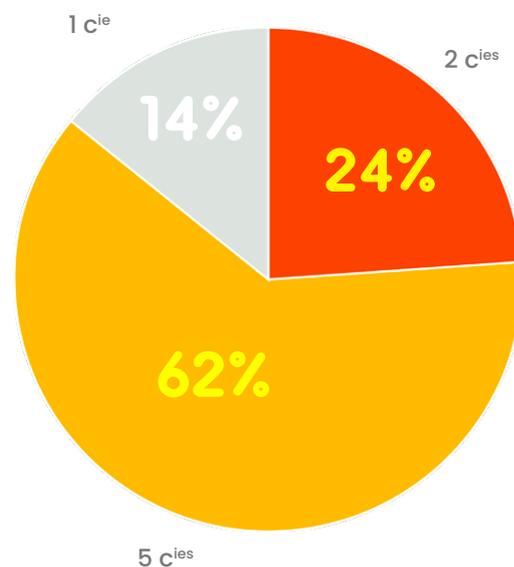


Conseil régional Île-de-France : aides aux projets

Sur un total de 8 compagnies soutenues

Sur **86 500 euros** :

- **5 compagnies** dirigées par une ou plusieurs femmes reçoivent 54 000€ (62% du montant global) soit 10 800€ en moyenne.
- **2 compagnies** dirigées par un ou plusieurs hommes reçoivent 20 500€ (24% du montant global) soit 10 250€ en moyenne.
- **1 compagnie** dirigée de manière collective reçoit 12 000€ (14% du montant global).



la responsabilité artistique est assurée par :



Hommes



Femmes



À parité



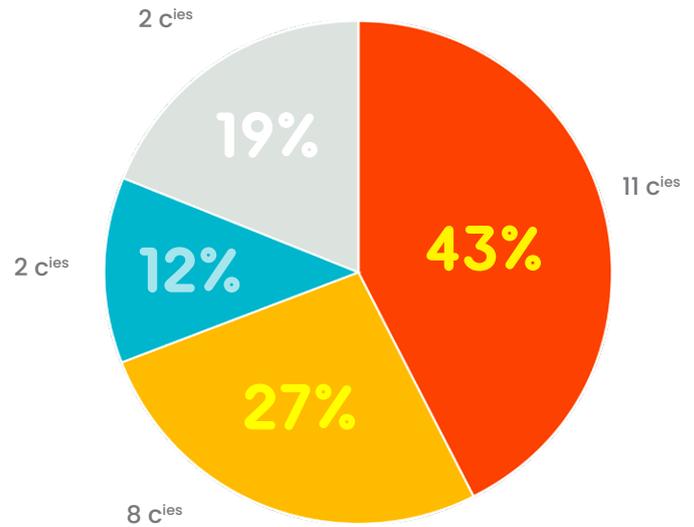
Collective

Conseil régional Nouvelle-Aquitaine : conventionnements

Sur un total de 25 compagnies conventionnées

Sur **552 500 euros** :

- **8 compagnies** dirigées par une ou plusieurs femmes reçoivent 146 500€ (27% du montant global) soit 18 313€ en moyenne.
- **11 compagnies** dirigées par un ou plusieurs hommes reçoivent 238 000€ (43% du montant global) soit 21 636€ en moyenne.
- **2 compagnies** dirigées de manière paritaire reçoivent 65 000€ (12% du montant global) soit 32 500€ en moyenne.
- **2 compagnies** dirigées de manière collective reçoivent 103 000€ (19% du montant global) soit 25 750€ en moyenne.

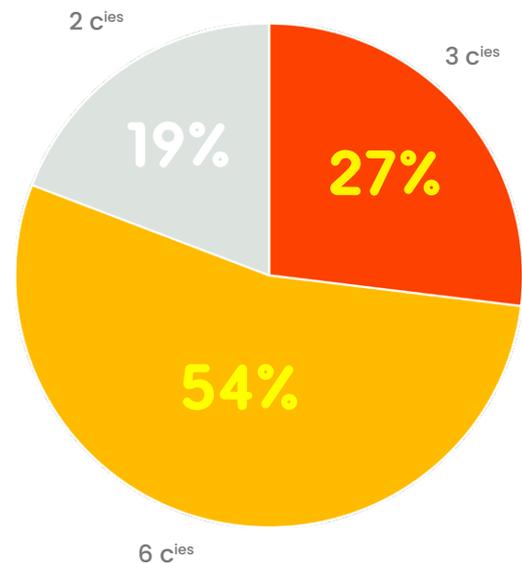


Conseil régional Nouvelle-Aquitaine : aides aux projets

Sur un total de 11 compagnies soutenues

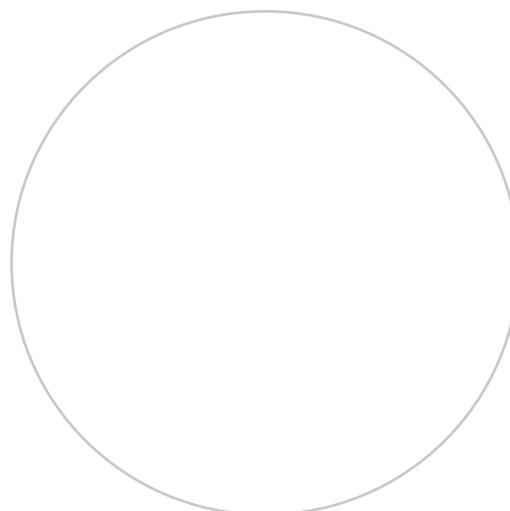
Sur **158 000 euros** :

- **6 compagnies** dirigées par une ou plusieurs femmes reçoivent 86 000€ (54% du montant global) soit 14 333€ en moyenne.
- **3 compagnies** dirigées par un ou plusieurs hommes reçoivent 42 000€ (27% du montant global) soit 14 000€ en moyenne.
- **2 compagnies** dirigées de manière collective reçoivent 30 000€ (19% du montant global) soit 15 000€ en moyenne.



Conseil régional Occitanie : conventionnements

En 2023, aucune compagnie n'est conventionnée en Occitanie par la Région.

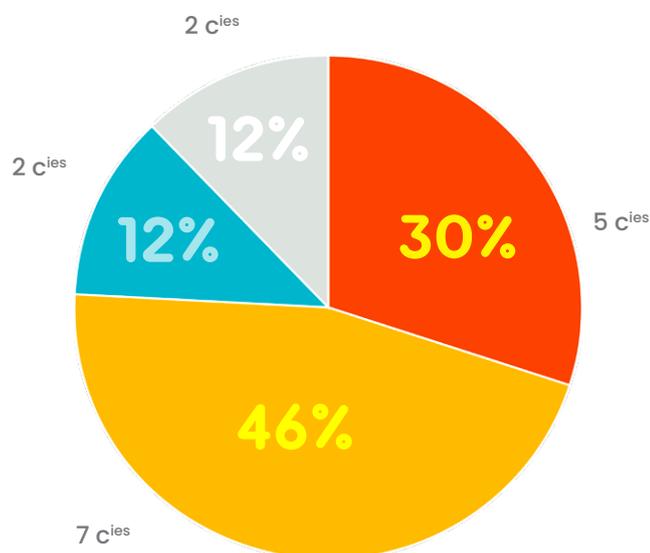


Conseil régional Occitanie : aides aux projets

Sur un total de 16 compagnies soutenues

Sur **265 000 euros** :

- **7 compagnies** dirigées par une ou plusieurs femmes reçoivent 123 000€ (46% du montant global) soit 17 571€ en moyenne.
- **5 compagnies** dirigées par un ou plusieurs hommes reçoivent 80 000€ (30% du montant global) soit 16 000€ en moyenne.
- **2 compagnies** dirigées de manière paritaire reçoivent 31 000€ (12% du montant global) soit 15 500€ en moyenne.
- **2 compagnies** dirigées de manière collective reçoivent 31 000€ (12% du montant global) soit 15 500€ en moyenne.



la responsabilité artistique est assurée par :



Hommes



Femmes



À parité



Collective

LA PART DES FEMMES DANS LES CENTRES NATIONAUX DES ARTS DE LA RUE ET DE L'ESPACE PUBLIC (CNAREP)

Les femmes directrices de CNAREP en 2025

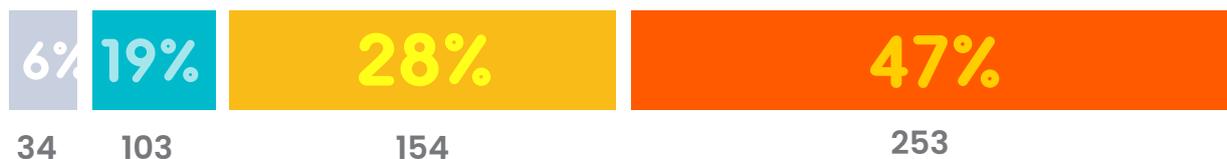
Sur un total de 13 CNAREP



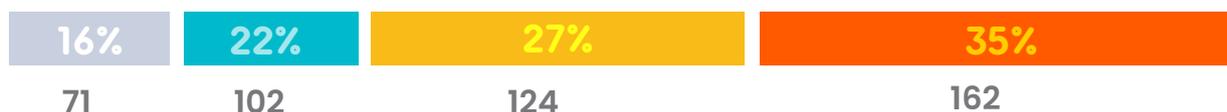
Présence des femmes dans les programmations des festivals portés par les CNAREP

9 festivals comptés : PRIMO (Le Moulin Fondu, Île-de-France), Les Rias (Le Fourneau, Bretagne), Chalon dans la Rue (L'Abattoir, Bourgogne-Franche-Comté), Viva Cité (Atelier 231, Normandie), Les Turbulentes (Le Boulon, Hauts-de-France), Les temps forts de Quelques P'Arts (Auvergne-Rhône-Alpes), Aurillac (Le Parapluie, Auvergne-Rhône-Alpes), Les Invites de Villeurbanne (Les Ateliers Frappaz, Auvergne-Rhône-Alpes), Fêtes le Pont (Sur le Pont, Nouvelle-Aquitaine)

En 2024, sur 544 représentations (hors OFF)



En 2023, sur 459 représentations (hors OFF)



Tendances générales

On constate en 2024, une hausse de la présence de compagnies dirigées par des hommes dans les programmations de festivals portés par les CNAREP (+12 points par rapport à 2023). Cette hausse s'effectue essentiellement en défaveur des représentations de projet dont la direction est paritaire (-3 points) et collective (-10 points).

On note toujours des disparités importantes entre les différents CNAREP concernant cette répartition dans la programmation :

- de 6% à 39% de représentations portées par des femmes ;
- de 0% à 19% de représentations portées par des directions collectives ;
- de 0% à 38% de représentations portées par des directions paritaires ;
- de 31% à 73% de représentations portées par des hommes.

la responsabilité artistique est assurée par :



Hommes



Femmes



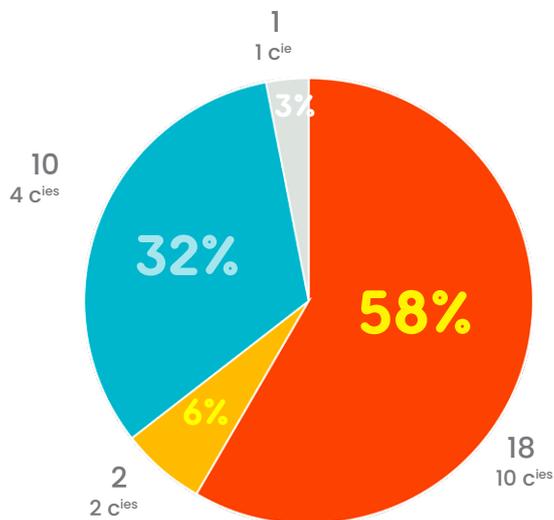
À parité



Collective

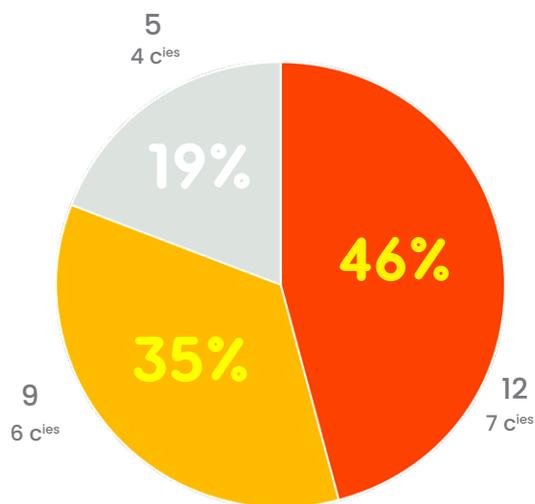
PRIMO - Le Moulin Fondu, Île-de-France

31 représentations



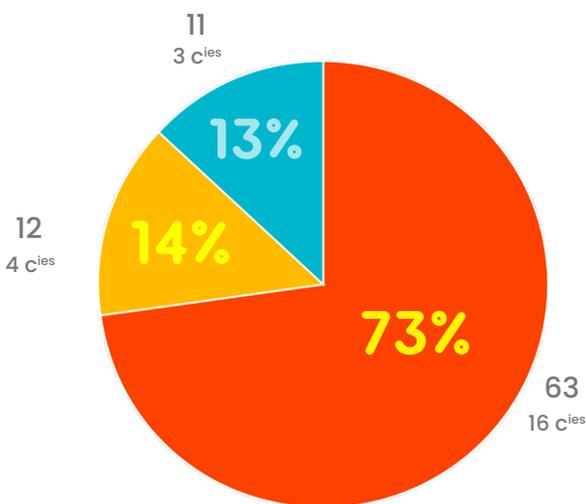
Fêtes le Pont - Sur le pont, Nouvelle-Aquitaine

26 représentations



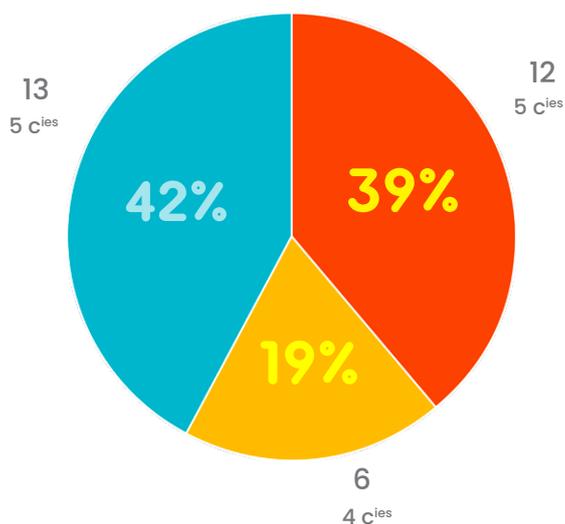
Aurillac (IN) - Le Parapluie, Auvergne-Rhône-Alpes

86 représentations



Les Temps Forts de Quelques p'Arts - Auvergne-Rhône-Alpes

31 représentations



la responsabilité artistique est assurée par :



Hommes



Femmes



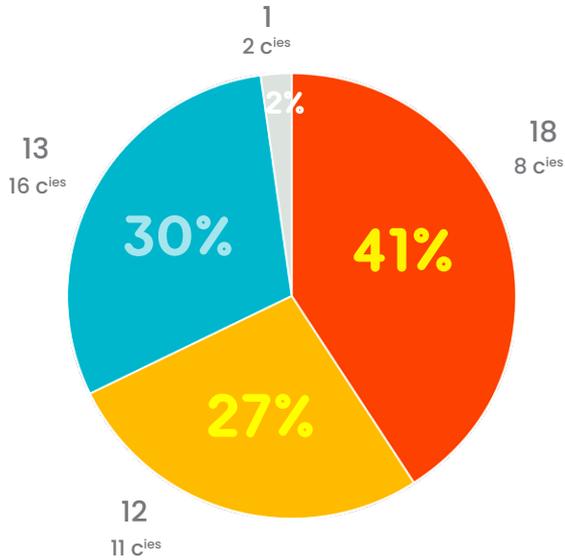
À parité



Collective

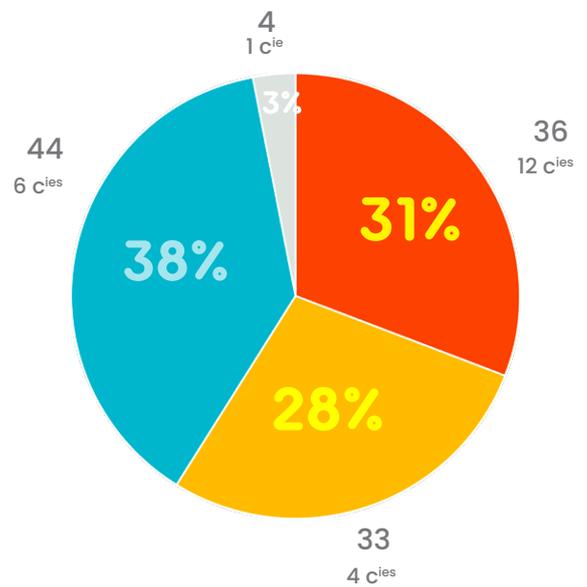
Viva Cité (IN) – Atelier 231, Normandie

44 représentations



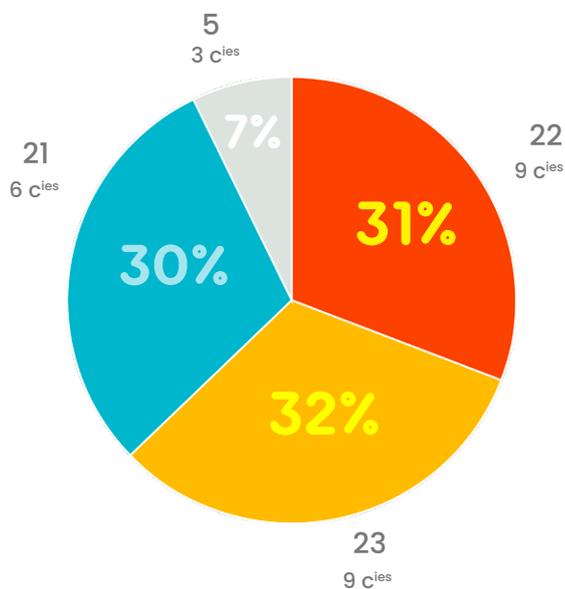
Viva Cité (OFF) – Atelier 231, Normandie

117 représentations



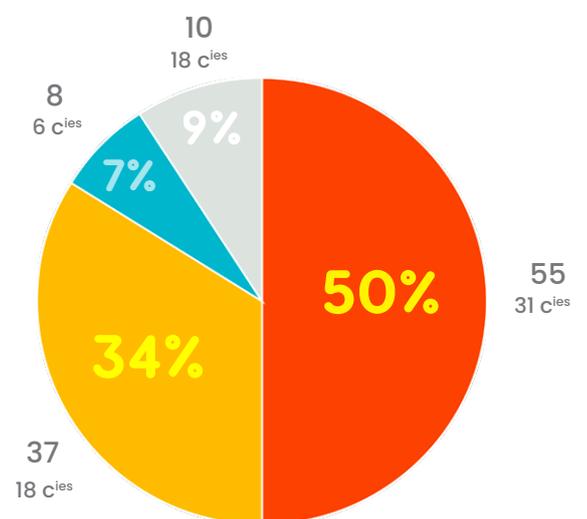
Les Turbulentes – Le Boulon, Hauts-de-France

71 représentations



Les Invites de Villeurbanne – Les Ateliers Frappaz, Auvergne-Rhône-Alpes

110 représentations



la responsabilité artistique est assurée par :



Hommes



Femmes



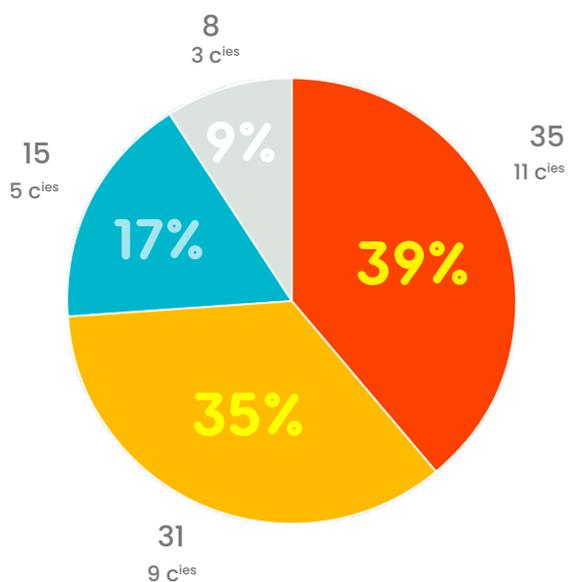
À parité



Collective

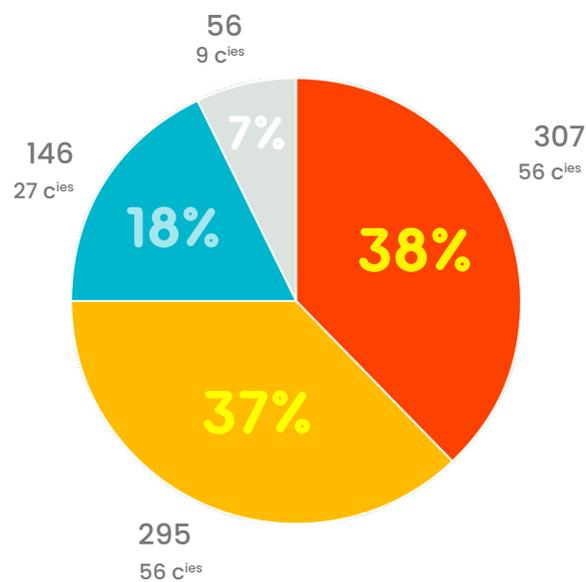
Chalon dans la Rue (IN et Aube de la Création) - l'Abattoir, Bourgogne-Franche-Comté

89 représentations



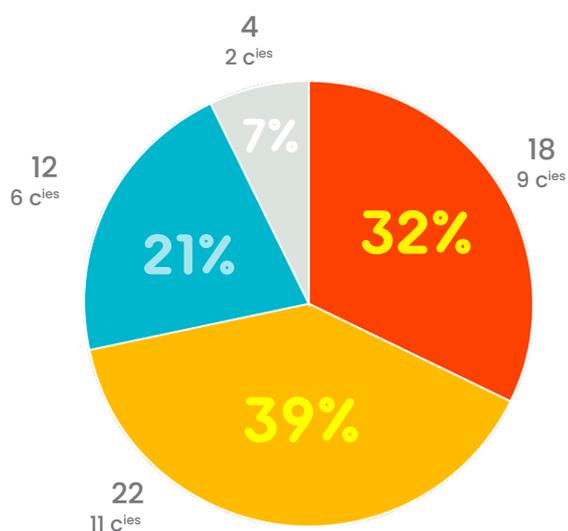
Chalon dans la Rue (OFF) - l'Abattoir, Bourgogne-Franche-Comté

804 représentations



Les Rias - Le Fourneau, Bretagne

56 représentations



la responsabilité artistique est assurée par :



Hommes



Femmes



À parité



Collective

LA PART DES FEMMES PROGRAMMÉES DANS LES FESTIVALS

87 festivals recensés*

Entre 0% et 10% de femmes programmées (11 festivals)

	Nombre de c ^{ies}	Nombre de représentat ^o	% de représ. c ^{ies} femmes	% de représ. c ^{ies} hommes
↘ Détour en Tournugeois - Bourgogne-Franche-Comté	13	24	0%	47%
↘ Coup de chauffe - Nouvelle-Aquitaine	13	31	0%	58%
↘ Les Toiles dans la ville - Hauts-de-France	8	19	0%	58%
↘ FAB - Nouvelle-Aquitaine	11	38	3%	71%
↘ 5ème saison - Nouvelle-Aquitaine	21	24	4%	54%
↘ De jour // de nuit - Île-de-France	17	20	5%	80%
↘ PRIMO - CNAREP Le Moulin Fondu - Île-de-France	17	31	6%	58%
● Les Automnales - Hauts-de-France	8	16	6%	75%
● Cés'Arts fête la planète - Île-de-France	12	17	6%	82%
↘ Rues et Vous - Nouvelle-Aquitaine	10	15	7%	40%
↘ Les arts mêlés - Nouvelle-Aquitaine	9	14	7%	57%

Entre 11% et 20% de femmes programmées (21 festivals)

↘ Les Transversales - Île-de-France	11	18	11%	67%
↘ Sous les pavés l'art - Hauts-de-France	18	26	12%	58%
↘ Festirues - Nouvelle-Aquitaine	9	24	13%	42%
↘ Fest'Arts - Nouvelle-Aquitaine	20	76	13%	63%
↘ Musicalarue - Nouvelle-Aquitaine	18	44	14%	77%
↘ Aurillac IN - CNAREP Le Parapluie - Auvergne-Rhône-Alpes	8	13	14%	73%
↗ Taingy dans la rue - Bourgogne-Franche-Comté	8	13	15%	62%
● Les Douchy Noiseries - Hauts-de-France	9	12	17%	33%
● Chahut Vert - Hauts-de-France	11	24	17%	42%
↗ Ax les Thermes - Occitanie	11	22	18%	32%
● Féron'Arts - Hauts-de-France	11	17	18%	41%
↘ Lug en Scène - Nouvelle-Aquitaine	11	11	18%	55%
↗ Festival KoBold - Bourgogne-Franche-Comté	8	22	18%	55%
↘ Les z'accros de ma rue IN - Bourgogne-Franche-Comté	15	36	19%	31%
↘ Temps fort - CNAREP Quelques p'Arts - Auvergne-Rhône-Alpes	14	31	19%	39%
● Les Montagn'arts - Auvergne-Rhône-Alpes	10	21	19%	48%
↗ Divers et d'été - Hauts-de-France	10	21	19%	52%
↗ Cergy, Soit ! - Île-de-France	36	135	19%	60%
↘ Complètement gaga - Auvergne-Rhône-Alpes	10	10	20%	20%
↘ Émotions de rue - Auvergne-Rhône-Alpes	9	10	20%	50%
↗ Les Rugissantes - Bourgogne-Franche-Comté	12	25	20%	56%

Entre 21% et 30% de femmes programmées (23 festivals)

↗ Les Tentaculaires (ex La Rue est à Amiens) - Hauts-de-France	19	48	21%	48%
↘ Les fondus du Macadam - Auvergne-Rhône-Alpes	21	47	21%	49%
↘ Cratère Surfaces - Occitanie	25	75	21%	69%
↘ Du bitume et des plumes - Bourgogne-Franche-Comté	19	46	24%	39%
↗ Transhumances Littorales - Nouvelle-Aquitaine	16	38	24%	66%
↗ Parade(s) - Île-de-France	41	115	25%	57%
↘ Festival de rue de Ramonville - ARTO - Occitanie	24	63	25%	59%
↗ Festival d'Olt - Occitanie	8	12	25%	75%
↗ Échappée Belle - Nouvelle-Aquitaine	20	106	26%	41%
↘ Festival Précaire - Nouvelle-Aquitaine	15	38	26%	42%
↗ Villeneuve en Scène - Occitanie	13	163	26%	60%
↗ Bastid'Art - Pellegru'Art - Nouvelle-Aquitaine	8	26	27%	38%
● Les monts de la balle - Auvergne-Rhône-Alpes	21	48	27%	38%
↗ Viva Cité IN - CNAREP L'Atelier 231 - Normandie	19	44	27%	41%
● Viva Cité OFF - CNAREP L'Atelier 231 - Normandie	41	117	28%	31%

* festivals subventionnés par les conseils régionaux présentant au moins 8 compagnies, ou programmés par les CNAREP

▬ programmation qui respecte la parité, soit dans le nombre de compagnies programmées, soit dans le nombre de représentations jouées

↗ augmentation du nombre de représentations portées par des femmes entre 2023 et 2024

● pas de données recensées en 2023

↘ baisse du nombre de représentations portées par des femmes entre 2023 et 2024

Entre 21% et 30% de femmes programmées (suite)

↗ Festival Ah - Nouvelle-Aquitaine	13	21	29%	38%
● Orly en fête - Île-de-France	9	14	29%	57%
↗ Uzerche - Nouvelle-Aquitaine	11	14	29%	57%
↘ Saint Amand fait son intéressant - Nouvelle-Aquitaine	8	10	30%	10%
↘ La Constellation Imaginaire - Hauts-de-France	15	37	30%	32%
● Les z'accros de ma rue OFF - Bourgogne-Franche-Comté	12	47	30%	38%
↗ La Vallée s'en mêle - Nouvelle-Aquitaine	8	10	30%	50%
↘ Un été dans mon village - Auvergne-Rhône-Alpes	10	10	30%	70%

Entre 31% et 40% de femmes programmées (21 festivals)

● Mosaïques - Hauts-de-France	8	13	31%	31%
↗ Les Turbulentes - CNAREP Le Boulon - Hauts-de-France	27	71	32%	31%
↗ Vice et versa - Auvergne-Rhône-Alpes	9	25	32%	52%
↘ Résurgence - Occitanie	8	15	33%	47%
● Les Invites de Villeurbanne - CNAREP Les Ateliers Frappaz - Auvergne-Rhône-Alpes	60	110	34%	50%
↗ Fêtes des sottises - Nouvelle-Aquitaine	9	20	35%	35%
↗ Chalon dans la rue IN + Aube - CNAREP L'Abattoir - Bourgogne-Franche-Comté	28	89	35%	39%
● Les nuées ardentes - Auvergne-Rhône-Alpes	9	20	35%	45%
● Fêtes le pont - CNAREP Sur le pont - Nouvelle-Aquitaine	11	26	35%	46%
↘ Été de Vaour - Occitanie	11	26	35%	65%
↗ Les Nocturbaines - Île-de-France	9	14	36%	14%
↗ L'échappée des rues - Auvergne-Rhône-Alpes	15	22	36%	50%
↗ Perché sur la colline - Bourgogne-Franche-Comté	19	39	36%	51%
↗ Chalon dans la rue OFF - CNAREP L'Abattoir - Bourgogne-Franche-Comté	148	804	37%	38%
↗ Par Has'Art - Île-de-France	15	26	38%	50%
↗ Les RIAS - CNAREP Le Fourneau - Bretagne	28	56	39%	32%
↗ Merci bonsoir - Auvergne-Rhône-Alpes	21	36	39%	44%
↗ L'estival - Le Cheylard IN - Auvergne-Rhône-Alpes	15	18	39%	56%
● Printemps de Parole - Île-de-France	28	92	40%	27%
↘ Diver'stival - Île-de-France	16	20	40%	35%
↗ Graines de Rue - Nouvelle-Aquitaine	16	40	40%	43%

Entre 41% et 50% de femmes programmées (10 festivals)

↘ Urbaka - Nouvelle-Aquitaine	21	28	43%	39%
↗ Place Libre - Auvergne-Rhône-Alpes	9	14	43%	50%
● Biennale Urbaine de Spectacles - Île-de-France	14	23	43%	57%
● Rues d'été - Occitanie	8	9	44%	33%
↗ Onze Bouge - Île-de-France	13	18	44%	39%
↗ Mai du Théâtre - Nouvelle-Aquitaine	16	25	44%	44%
↗ Printemps des rues - Île-de-France	12	28	46%	29%
↗ Miramont de Guyenne - Nouvelle-Aquitaine	12	23	48%	39%
↗ Guinguettes de l'Yvette - Île-de-France	8	20	50%	30%
↗ Mais où va-t-on ? - Hauts-de-France	11	20	50%	35%

Entre 51% et 60% de femmes programmées (1 festival)

↗ Les expressifs - Nouvelle-Aquitaine	13	25	56%	28%
---------------------------------------	----	----	-----	-----

Entre 61% et 70% de femmes programmées (2 festivals)

↗ Segal'Arts - Occitanie	8	8	63%	25%
● Encore les beaux jours - Île-de-France	16	35	69%	26%

Entre 71% et 90% de femmes programmées (1 festival)

↗ Label Rue - Occitanie	9	12	83%	17%
-------------------------	---	----	-----	-----

La médiane des représentations portées par des femmes est de 27%. Cela signifie que la moitié des festivals comptés présente moins de 27% de représentations portées par des femmes. La médiane pour les représentations portées par des hommes est de 46,5%.

Si ce tableau ne fait apparaître que les représentations portées par des femmes et par des hommes, il ne faut pas oublier que notre méthodologie comporte 4 catégories. En théorie, la parité serait atteinte si chacune des catégories représentait 25%. Or, les compagnies dirigées de manière paritaires et collectives sont loin du compte (respectivement 14,5% et 7%).

L'espace public artistique reste donc majoritairement occupé par des hommes.

Évolution de la moyenne générale des programmations en festival Arts de la Rue pour les années 2019, 2021, 2023 et 2024

En 2019, sur un total de 31 festivals, 1 518 représentations



En 2021, sur un total de 51 festivals, 1 884 représentations



En 2023, sur un total de 84 festivals, 3 783 représentations



2024, sur un total de 87 festivals, 3 945 représentations



Tendances générales

En 2024, les festivals, dans les 6 régions étudiées, programment en moyenne 27% de spectacles créés par des compagnies dirigées par des femmes. Depuis 2019 (en 5 ans), il n'y a pas d'évolution significative.

En 2021, le nombre moyen de représentations par festival baisse : il n'y a plus que 37 représentations en moyenne, contre 49 en 2019 (avant Covid). En 2023 et en 2024, la moyenne des représentations par festival remonte à 45.

la responsabilité artistique est assurée par :



Hommes



Femmes



À parité

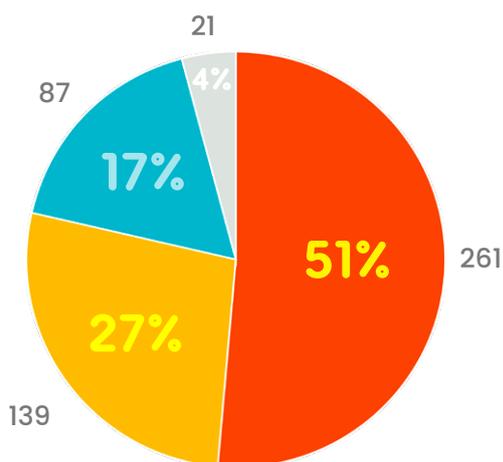


Collective

La part des femmes dans les programmations des festivals arts de la rue, par région et en nombre de représentations

Région Auvergne-Rhône-Alpes

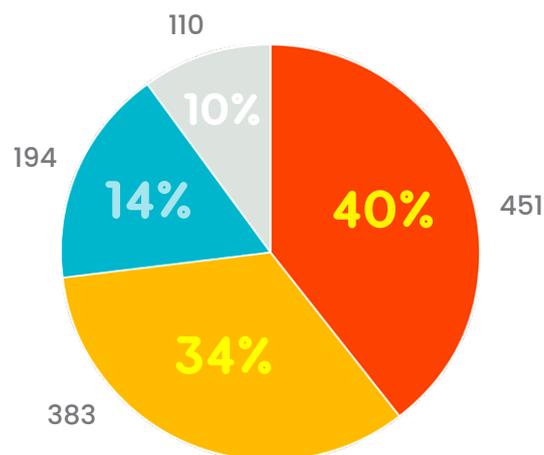
sur un total de 15 festivals, 508 représentations



Région Bourgogne-Franche-Comté

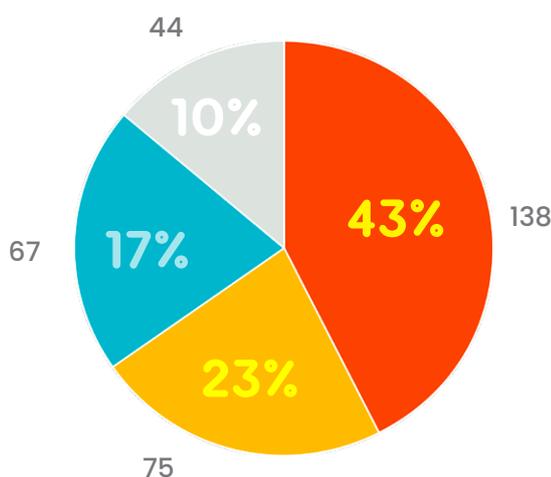
sur un total de 8 festivals, 1138 représentations*

* sélections OFF Chalon dans la rue & Les z'accros de ma rue incluses



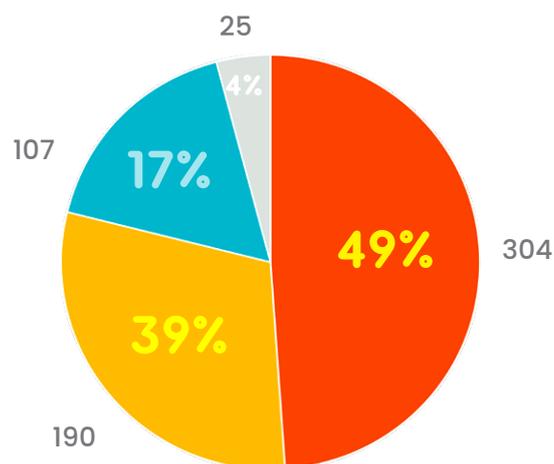
Région Hauts-de-France

sur un total de 12 festivals, 324 représentations



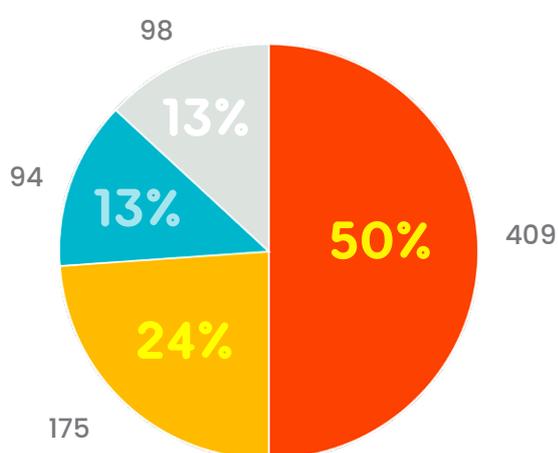
Région Île-de-France

sur un total de 16 festivals, 626 représentations



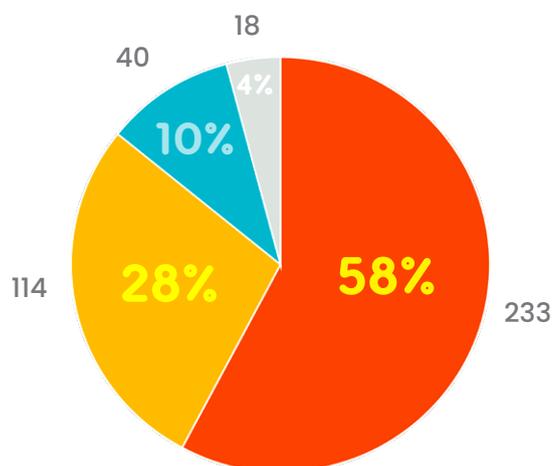
Région Nouvelle-Aquitaine

sur un total de 24 festivals, 727 représentations



Région Occitanie

sur un total de 10 festivals, 405 représentations



la responsabilité artistique est assurée par :



ET MAINTENANT ?

Cette enquête sur l'égalité des genres dans les arts de la rue est la quatrième conduite par la commission inter-régionale des fédérations des arts de la rue.

Les premières enquêtes publiées par la commission ont permis de mettre en lumière que les subventions sont majoritairement attribuées à des compagnies dirigées par un ou plusieurs hommes, et que les montants des subventions attribuées à des compagnies dirigées par une ou plusieurs femmes restent moindres. C'est toujours le cas en 2023.

Côté programmation, nous faisons le constat que la majorité des compagnies programmées dans les festivals étaient des compagnies dirigées par des hommes. C'est toujours le cas en 2024.

Depuis la publication des premières enquêtes, un certain nombre de recommandations a été formulé par la commission, et des travaux ont été amorcés¹⁴.

Tout au long de l'année 2024, la commission a été accompagnée par La Petite, une structure qui agit pour l'égalité des genres dans les arts et la culture. Cet accompagnement a entre autres permis à la commission de rédiger une charte de présentation¹⁵ et un guide d'actions pour la mise en place de protocoles internes de lutte contre les VSS¹⁶.

La commission poursuit son travail de sensibilisation auprès des professionnel·les et du grand public par la mise en place d'ateliers, de tables rondes, de formations et de rencontres annuelles dans les grands événements du secteur.

La formation "Préparer sa candidature à la direction d'un lieu ou d'un festival labellisé - Briser le plafond de verre" initiée par la commission et portée par Superstrat en 2023, sera reconduite, toujours par Superstrat, en 2026. Il s'agit toujours d'accompagner des femmes désireuses d'assumer la direction artistique d'une structure labellisée à préparer au mieux l'étape de la candidature, et de lever les doutes sur leur légitimité à candidater à des postes de direction.

Nous continuons d'affirmer qu'il est de notre responsabilité à toutes et à tous de faire en sorte :

- de donner plus de place aux spectacles écrits, réalisés, mis en scène, chorégraphiés par des femmes et minorités de genre
- d'accorder plus de moyens de production et de résidences aux créations réalisées par des femmes et minorités de genre
- que les labels nationaux et les services publics rendent transparents, dans leurs rapports d'activités, la répartition de l'argent public entre les projets portés par des femmes, des hommes, et des personnes en minorité de genre
- de travailler de concert avec les institutions à des outils communs pour faciliter ce référencement statistique et son analyse croisée, d'obtenir des financements fléchés pour ce travail minutieux
- de communiquer sur l'exemplarité des programmations et des accueils en résidence
- de lutter contre les violences sexistes, sexuelles et de genre
- de s'assurer que les collectivités qui instaurent des bonus financiers pour valoriser la création de structures portées par des femmes ne soient pas l'objet de détournements, de falsifications voire de fausses déclarations
- de mettre en place, au sein des formations, des enseignements obligatoires sur les questions de l'égalité des genres dans le spectacle vivant et sur la prévention des violences sexistes, sexuelles et de genre
- de valoriser le matrimoine des arts de la rue

(14) Rapport d'activités 2024 de la commission Égalité des genres

(15) Charte de présentation de la commission

(16) Lutte contre les Violences Sexistes et Sexuelles : Guide à l'usage des fédérations et structures des arts de la rue

NOTE MÉTHODOLOGIQUE

Cette enquête est l'occasion de mener un chantier transversal entre les Fédérations des Arts de la Rue afin d'établir un constat sur la place des femmes et des hommes dans le secteur à l'échelle nationale.

Ont été étudiées les programmations dans 6 régions :

Auvergne-Rhône-Alpes, Bourgogne-Franche-Comté, Hauts-de-France, Île-de-France, Nouvelle-Aquitaine et Occitanie.

Les sources

Pour les compagnies

- Cartographies des acteur·ices des Arts de la Rue (compagnies, lieux de programmation, de résidences, festivals...) réalisées par les fédérations régionales
- Conseils régionaux : délibérations des Commissions Culture
- DRAC : rapports d'activités et transmission directe des informations
- Documents édités par les agences régionales
- Étude des sites internet des compagnies

Pour les programmations des festivals

- Étude des programmes
- Conseils régionaux : délibérations des Commissions Culture
- Sites internet des compagnies

Clés pour la lecture

Est entendu par «Responsable artistique», la ou les personnes créant les spectacles, portant ou représentant le projet artistique de la compagnie

Les entrées :

Hommes : la responsabilité artistique est assumée par un homme, ou majoritairement par des hommes

Femmes : la responsabilité artistique est assurée par une femme, ou majoritairement par des femmes

À parité : la responsabilité artistique est assumée à parité

Collective : la responsabilité artistique est assumée en collectif ou de manière tournante*

**Nous avons conscience que les directions collectives ne sont ni neutres, ni toutes paritaires.*

Légende :  Hommes  Femmes  À parité  Collective

Programmations

- 1 compagnie programmée plusieurs fois sur un festival avec des spectacles différents est comptée autant de fois

- 1 compagnie présentant une installation ou un spectacle en continu est comptée 1 fois.

Pour l'intégration d'une compagnie de rue dans la cartographie des Arts de la Rue, les fédérations considèrent qu'une compagnie de rue est une compagnie se revendiquant comme telle.

Pour cette enquête et le comptage des programmations, le genre retenu et indiqué dans l'enquête est celui de la personne qui porte le projet programmé.

Égalité des genres dans les arts de la rue ?

SORTONS LES CHIFFRES ! 2023

Nous contacter :

commission-egalite@federationartsdelarue.org

AuRA - Fédération des Arts de la Rue en Auvergne-Rhône-Alpes
coordination@fede-rue-aura.fr / 06 50 24 13 28

BFC - Fédération des Arts de la Rue en Bourgogne-Franche-Comté

FéRue - Fédération des Arts de la Rue en Île-de-France
coordination@ferue.org / 06 30 23 98 81

FNAR - Fédération Nationale des Arts de la Rue
coordination@federationartsdelarue.org

Grand'Rue - Fédération des Arts de la Rue en Nouvelle-Aquitaine
fedegrandrue@gmail.com / 07 82 83 57 72

Pôle Nord - Fédération des Arts de la Rue Hauts-de-France
federation.polenord@gmail.com

Pôle Sud - Fédération des Arts de la Rue en Occitanie
fedelepolesud@gmail.com / 06 98 10 03 97

Pour adhérer :

Fédérations des Arts de la Rue

<https://www.federationartsdelarue.org/>

Cette étude a été conduite par Leïla Amini, David Cappellazzo, Camille Cheminet, Lucile Chesnais Slotman, Cécile Buchez, Hugues Chevalier, Laurie-Anne Clément, Simon Dubois, Marion Dupouy Mason, Julien Emirian, Julie Forquet, Elise Girard, Fanny Guihard, Charlène Helleboid, Leïla Picard, Thérèse Toustou.

Création graphique : Lauriane Payen

